

PLAN CLIMAT

50

actions

PLAN D'ACTION

sommaire

ÉNERGIE

1. Consommons moins d'énergie

ACTION 1 Mettre en place un cadre d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat

ACTION 2 Créer et développer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements

ACTION 3 Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

2. Produisons une énergie renouvelable et de récupération

ACTION 4 Développer les énergies renouvelables et de récupération

ACTION 5 Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence circulaire et solidaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Créteil

AIR

1. Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs

ACTION 6 Structurer la filière santé de GPSEA autour de la santé urbaine

ACTION 7 Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)

ACTION 8 Favoriser les déplacements collectifs et individuels moins émissifs

ACTION 9 Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne

ACTION 10 Accompagner l'élaboration de Plans de mobilité interentreprises

ACTION 11 Lutter contre la pollution sonore

CLIMAT

1. Aménageons un territoire durable

ACTION 12 Faire du projet d'agroquartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire

ACTION 13 Établir une charte d'aménagement du Territoire

ACTION 14 Lutter contre la pollution visuelle

2. L'eau, une ressource précieuse

ACTION 15 Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement

ACTION 16 Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

ACTION 17 Optimiser la gestion de l'eau potable

3. GPSEA, poumon vert de la métropole

ACTION 18 Affirmer la place du végétal en ville

ACTION 19 Se réappropriier le Massif de l'Arc boisé

ACTION 20 Protéger la biodiversité du Territoire et adopter une stratégie de compensation écologique des terres à intégrer dans le futur PLUi

ACTION 21 Réhabiliter le sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard

ACTION 22 Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables

ACTION 23 Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable

ACTION 24 Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le Territoire

2. Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons

ACTION 25 Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale

ACTION 26 Élaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets

ACTION 27 Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

ACTION 28 Mettre en place une ressourcerie expérimentale

3. Une alimentation saine et locale

ACTION 29 Réaliser le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 30 Revitaliser les terres agricoles

ACTION 31 Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire

ACTION 32 Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire

ACTION 33 Développer l'agriculture urbaine

ÉCO-EXEMPLARITÉ

1. Construisons et rénovons exemplaire

ACTION 34 Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

ACTION 35 Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments territoriaux

ACTION 36 Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve

ACTION 37 Se fournir en énergie 100 % renouvelable auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire

2. Toutes et tous engagés pour le climat

ACTION 38 Changer les comportements des agents

ACTION 39 Diffuser une culture climat

ACTION 40 Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

ACTION 41 Réduire l'impact du numérique sur l'environnement

3. Une commande publique responsable

ACTION 42 Réaliser une charte des achats durables

ACTION 43 Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

ACTION 44 Développer une stratégie financière responsable

4. Des modes de travail innovants

ACTION 45 Dématérialiser pour économiser

ACTION 46 Réaliser un plan de déplacement d'administration

ACTION 47 Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux

ACTION 48 Donner une deuxième vie aux biens mobiliers

ACTION 49 Lutter contre le gaspillage alimentaire

ACTION 50 Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements



ACTION 1

Mettre en place un cadre d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat

GPSEA souhaite mettre en place une politique d'intervention en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle territoriale. Celle-ci doit être élaborée en cohérence avec les actions de la Métropole du Grand Paris qui, au titre de sa compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », facilitera la massification de la rénovation bas carbone du parc résidentiel, ainsi qu'avec le Département du Val-de-Marne au titre de la lutte contre la précarité énergétique.

L'EPT réalise en 2021 une étude de préfiguration permettant d'élaborer une stratégie d'intervention de GPSEA en termes d'objectifs prioritaires et de moyens financiers à mobiliser, avec :

- Une évaluation des aides financières et soutiens actuellement accordés par GPSEA ;
- La réalisation d'un état des lieux ainsi qu'une étude de repérage de la précarité énergétique ;
- Des propositions priorisées et chiffrées pour un futur cadre d'intervention de l'EPT.

Les éléments de l'étude et l'atlas des énergies renouvelables et de récupération (en cours de réalisation en 2021) seront systématiquement intégrés dans les projets de rénovation du parc résidentiel, tout en encourageant et maintenant une démarche de sobriété énergétique auprès des particuliers.



ACTION 1

Mettre en place un cadre d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Rénover 3 000 logements** par an (déclinaison de l'objectif du SRCAE de 125 000 logements/an).



BUDGET ESTIMÉ

- Étude AMO : **50 000 € en 2021 et 50 000 € en 2022.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des aides à la rénovation énergétique attribuées par GPSEA
- Estimation des gains énergétiques et financiers après rénovation énergétique



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021-2022	Étude pour définir les leviers potentiels et les priorités.
2022-2023	Mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention.

Direction pilote : Cohésion territoriale.

Autres directions impliquées : Observatoire, DGA PCAET.

Partenaires : ADEME, Métropole du Grand Paris, ANAH, DRIHL, Banque des territoires, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, Département du Val-de-Marne.



ACTION 2

Créer et développer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements

Pour faciliter l'accès aux conseils et à la réalisation de travaux de rénovation sur le parc résidentiel, GPSEA a mis en place fin 2020 une plateforme numérique pour accompagner les habitants dans leurs démarches et donner une meilleure visibilité à l'ensemble des aides publiques. La plateforme recense les aides financières mobilisables, des contacts, des retours d'expériences et offre des conseils et un suivi individualisé par l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne. Elle s'adresse aussi bien aux copropriétaires, via l'outil Coachcopro déjà déployé par l'Agence de l'Énergie, qu'aux particuliers, via l'outil Pass'réno Habitat que souhaite déployer la Métropole du Grand Paris.

La plateforme permet de compléter efficacement le dispositif de permanences info-énergie et d'accompagnement proposé par GPSEA à un large public du Territoire (habitants, entreprises, professionnels de la rénovation).

La plateforme sera progressivement enrichie avec d'autres éléments, comme la liste des professionnels labellisés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Elle intégrera également à terme la Plateforme de Rénovation Pour Tous développée par le Département du Val-de-Marne pour les ménages en situation de précarité énergétique.

En outre, et à moyen terme, la plateforme permettra aux 5 000 logements du Territoire chauffés au fioul d'obtenir des informations ciblées quant aux différents types d'énergies renouvelables sans combustion et leur potentiel ou les réseaux de chaleur.

L'utilisation de matériaux biosourcés sera encouragée en facilitant l'information et la connaissance des habitants à leur sujet.

Enfin, des conseils relatifs à la qualité de l'air intérieur et extérieur seront également intégrés afin d'encourager le changement vers des modes de chauffage moins émissifs et insister sur l'importance de la ventilation et l'aération des bâtiments en parallèle d'une amélioration de l'isolation, par exemple.



ACTION 2

Créer et développer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Contribuer à la **massification des rénovations** énergétiques.
- Tendre vers la **conversion des logements chauffés au fioul** le plus rapidement possible.



BUDGET ESTIMÉ

- 2020 : **15 000 € de coût** de développement.
- À partir de 2021 : **20 000 € par an** via la convention avec l'Agence de l'Énergie.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de consultations de la plateforme.
- Nombre de rendez-vous info-énergie réalisés.
- Nombre de ménages ayant réalisé les travaux après rendez-vous.
- Évolution du nombre de logements chauffés au fioul.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Lancement de la plateforme numérique avec CoachCopro.
2021-2025	Déploiement de la plateforme.

Directions pilotes : Direction de la Cohésion Territoriale, DGA PCAET.

Autre direction impliquée : Attractivité.

Partenaires : Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Villes.



ACTION 3

Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Conséquence du cumul du prix de l'énergie, de l'efficacité énergétique des bâtiments et du revenu des ménages, la précarité énergétique touche 11 000 ménages du Territoire. Plus de 80 % de ces ménages habitent dans des logements construits avant 1975.

Par ailleurs, 43 % de la population de GPSEA est exposée à un risque très élevé (21 %) ou élevé (22 %) de précarité énergétique.

Le Département du Val-de-Marne, chef de file en la matière, propose une démarche partenariale en vue de mutualiser les ressources et les moyens d'actions afin d'apporter une réponse à toutes les situations de précarité énergétique. Une charte d'engagement commun a été signée le 4 mai 2019 par GPSEA et 10 autres acteurs locaux afin de mettre en place une démarche de réflexion partenariale autour de quatre ambitions partagées :

- Accompagner les ménages, notamment les plus fragiles, vers des solutions durables pour sortir de la précarité énergétique ;
- Faciliter le recours aux dispositifs de financement de la rénovation énergétique ;
- Participer à l'établissement d'une culture commune de lutte contre la précarité énergétique chez tous les acteurs intervenants sur le Territoire ;
- Développer une action coordonnée, lisible et utile pour le Territoire.

GPSEA est donc partie prenante de cette démarche qui vise à offrir un appui technique et financier aux ménages identifiés en situation de précarité énergétique jusqu'à la réalisation de travaux. Dans le cadre de l'action n°1, une étude de repérage de la précarité énergétique va être lancée à l'échelle du Territoire afin de mobiliser des moyens adaptés aux besoins des habitants.



ACTION 3

Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire de 50 % le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025.
- Réduire de 100 % le nombre de personnes exposées à un risque très élevé de précarité énergétique.



BUDGET ESTIMÉ

- À partir de 2020 : Participation financière au dispositif départemental d'accompagnement des ménages (10 000 €).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de ménages aidés via le dispositif partenarial mis en place.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2021	Formalisation des engagements communs avec le Département du Val-de-Marne et les autres EPT. Participation au réseau départemental d'acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne pour définir des actions partenariales et formaliser un dispositif d'aide.
2022-2025	Mise en œuvre des actions

Direction pilote : Cohésion Territoriale.

Autres directions impliquées : DGA PCAET, Service Hygiène-Salubrité (au titre des logements insalubres), Observatoire.

Partenaires : Département du Val-de-Marne, État, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, autres EPT, Métropole du Grand Paris, Enedis et GrdF.

Produisons une énergie renouvelable et de récupération



ACTION 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération

13 % de l'énergie consommée sur le territoire de GPSEA y est produite localement. Dans ce cadre, 100 % proviennent d'énergies renouvelables et de récupération. Ces énergies produisent de la chaleur principalement par géothermie (76 %) et de l'électricité (24 %) par cogénération.

L'objectif est d'augmenter la part de la consommation d'énergies renouvelables et de récupération produite localement en mettant en place une stratégie dédiée.

Un diagnostic a d'ores et déjà été mené et a montré la forte marge de progression du Territoire dans les domaines suivants : solaire, déchets/biomasse, géothermie, méthanisation, éolien et les énergies de récupération (eaux grises...).

La première étape a été d'actualiser l'état des lieux puis d'identifier le potentiel de développement et de stockage par filière énergétique d'ici 2030. La seconde étape consistera à déployer une stratégie de développement de la consommation d'énergies renouvelables et de récupération produites localement avec des objectifs stratégiques chiffrés, déclinés en projets opérationnels.

Un atlas interactif des énergies renouvelables et de récupération sera réalisé pour la diffusion des résultats de l'étude et l'accompagnement des projets sur le Territoire portés par les acteurs publics et privés. En intégrant bien en amont les avantages et inconvénients pour chaque type d'énergie, il permettra la mise en œuvre des mesures permettant d'éviter et réduire au maximum les impacts négatifs potentiels inhérents à chacune. Par la valorisation et l'identification des projets novateurs, l'atlas permettra de favoriser l'abandon des énergies fossiles

Produisons une énergie renouvelable et de récupération



ACTION 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération : **+ 30 % en 2030** (soit à 750 000 MWh) et **+ 50 % en 2050** (soit à 1 200 000 MWh).
- Passer la part d'EnR locale dans la consommation énergétique finale à 24% en 2030.



BUDGET ESTIMÉ

- 2021 : **44 000 € avec subventions** (ADEME et de la Région Île-de-France)



INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation d'un **atlas des énergies renouvelables**
- Évolution de la **production d'énergie renouvelable** et de **récupération locale sur le territoire**.
- Nombre de **projets ou actions réalisés**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Réalisation d'une étude : état des lieux de la production et identification du potentiel de développement par filière.
2021-2025	Mise en ligne de l'atlas et élaboration d'un programme d'action de soutien à la production verte et locale.

Direction pilote : DGA PCAET.

Autres directions impliquées : Observatoire, Aménagement et Déplacements.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, Exploitants, Associations (Énergie partagée), Entreprises, ADEME.





ACTION 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence circulaire et solidaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Créteil

GPSEA souhaite accompagner les communes de son territoire dans l'amélioration du mix énergétique de chauffage urbain.

Ainsi, en lien avec le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) et Valo'Marne, le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique implantée à Créteil, un gisement énergétique a été identifié dans le cadre de la Charte d'Excellence Circulaire et Solidaire signée le 29 janvier 2018 entre le syndicat, l'opérateur et les trois EPT membres dont GPSEA.

Par les engagements de cette Charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire en contribuant notamment au mix énergétique territorial, tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air et favoriser l'insertion et l'emploi local.

Trois axes principaux se dégagent de cette Charte :

- La création d'un troisième raccordement au chauffage urbain de Créteil en 2019 permettant à 4 000 équivalents logements supplémentaires d'être chauffés grâce à l'énergie de l'usine ;
- La création d'une 3ème ligne de four avec un accroissement de la production de chauffage de 130 000 MWh/an à 340 000 MWh/an. Avec cet investissement, environ 14000 logements supplémentaires pourraient être raccordés ;
- La performance énergétique du site sera accrue par l'utilisation de l'énergie fatale à basse température qui permettra de chauffer une serre agricole d'environ 4 000 m², située à côté de l'usine, et dont la production sera distribuée en circuit court et local.

Le porteur de projet de la serre veillera à tenir compte de la proximité du site BASOL de GDF SUEZ – REVOLUTION (à l'ouest du site, sur la commune d'Alfortville) ainsi que des retombées atmosphériques liées à l'incinération afin d'assurer la qualité des productions alimentaires.

En lien avec l'augmentation de la capacité d'incinération de l'UVE, un suivi de l'évolution de la qualité de l'air sera réalisé.

Produisons une énergie renouvelable et de récupération



ACTION 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence Circulaire et Solidaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Créteil



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Développer la **capacité de production de chaleur urbaine** de l'Unité de Valo'Marne.
- Augmenter le mix énergétique de l'Unité de production de chaleur urbaine.
- **Créer des emplois verts.**
- **Diminuer les rejets de CO2** et de polluants atmosphériques.
- Développer une démarche d'économie circulaire, sociale et solidaire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **production de chaleur produite** par l'usine.
- Nombre de visites virtuelles et physiques.
- Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur urbain de Créteil.



BUDGET ESTIMÉ

- **103 millions d'€** du Groupe Valo'Marne, délégataire du SMITDUVM



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Concertation et demande d'autorisation d'exploiter. Création du troisième tuyau de raccordement au chauffage urbain de Créteil.
2020-2024	Lancement et réalisation du projet.

Direction pilote : Services urbains.

Autre direction impliquée : Cohésion territoriale.

Partenaire : SMITDUVM.





ACTION 6

Structurer la filière santé de GPSEA autour de la santé urbaine

La structuration de la filière santé vise au rapprochement des acteurs privés, universitaires et publics, afin de créer des collaborations. L'objectif est de passer d'une recherche fondamentale en laboratoire à une recherche appliquée pour améliorer la qualité de vie sur le Territoire.

À ce titre, la filière Santé sur GPSEA, organisée autour de 3 piliers (Sport, Aménagement et Environnement) se structure activement en partenariat avec l'UPEC, le Centre hospitalier universitaire Henri Mondor (AP-HP), le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) et l'Inserm. GPSEA y contribue d'abord avec la création d'un site internet dédié pour donner de la visibilité et de la lisibilité aux compétences des acteurs du Territoire et à l'offre de services pour les entreprises du secteur qui prévoient de s'implanter. Ensuite, GPSEA assume le rôle de facilitateur en accompagnant les projets dans leur développement (mises en relation, recherche partenariale avec des entreprises locales, obtention de financements à l'instar des fonds européens, etc.).

Par exemple, la plateforme régionale d'analyse multi-milieux des micro-contaminants (PRAMMICS) de l'UPEC pourra être un point d'appui pour le déploiement d'actions autour de la qualité de l'air. Elle a pour objectif de répondre aux problématiques des analyses environnementales par le regroupement d'équipements analytiques spécifiques permettant l'analyse d'un large panel de micropolluants et d'autres éléments ou molécules traces (organiques, minérales et biologiques) dans les matrices air/eau/sol. La plateforme regroupe les compétences très pointues de 5 laboratoires de l'UPEC spécialisés dans les sciences de l'environnement.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 6

Structurer la filière santé de GPSEA autour de la santé urbaine



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **10 mises en relation** et **2 à 3 coopérations** entre industriels et laboratoires de recherche par an.



BUDGET ESTIMÉ

- **20 000 €** pour le site internet de la filière santé et 1 Équivalent Temps Plein (ETP) dédié.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **collaborations**.
- Nombre de **brevets**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Lancement du site internet pour rendre l'offre visible et lisible.
2020-2024	Mise en place de coopérations.

Direction pilote : Attractivité au titre de la filière Santé.

Autres directions impliquées : Cohésion territoriale, Aménagement et mobilités.

Partenaires : CHU Henri Mondor, CHIC, UPEC, INSERM, MEDICEN Paris Région.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)

Dans le cadre du Plan Local de Mobilités (PLM) et du plan vélo, GPSEA souhaite affirmer la pratique des modes actifs, notamment par la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire et par l'augmentation décisive des emplacements de stationnement dévolus aux cycles.

Ainsi, le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoit à terme l'aménagement de près de 100 km de linéaires cyclables, ce qui permettra d'atteindre environ 340 km de voies aménagées pour les cycles sur l'ensemble du territoire, dont 215 km constitueraient le réseau structurant de GPSEA. Le Territoire souhaite également renforcer la sécurité des cyclistes par la requalification de certaines intersections, actuellement non sécurisées, et la pacification d'une partie de la voirie.

L'aménagement de pistes cyclables et cheminements piétons s'appuie en premier lieu sur les voies de circulation actuelles (conversion/réaménagement de l'existant). Néanmoins, la création de nouvelles pistes est également prévue sur des espaces non artificialisés. Dans ce cas, des mesures seront à rechercher et à mettre en œuvre pour limiter l'imperméabilisation des sols (revêtements perméables...) et favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Lors des phases de chantier, la mise en œuvre de mesures visant à éviter ou réduire les nuisances temporaires (bruit, défrichage...) sera recherchée.

Les nouveaux aménagements éviteront la ZNIEFF « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grande » et les continuités écologiques associées ou voisines (TVB) pour laquelle l'urbanisation, le piétinement et les nuisances sonores sont, entre autres, identifiés comme des pressions sur ce milieu.

Concernant le stationnement dédié aux cycles, 2000 emplacements existent sur le Territoire. Dans le cadre de son PLM, GPSEA souhaite accompagner le développement de 3 000 places supplémentaires sécurisées, notamment autour des pôles générateurs de déplacements et des gares RER et métro, afin de favoriser la multimodalité.

Dans les 10 prochaines années, il s'agira de prioriser les aménagements nécessaires, mais également d'informer les citoyens, d'accompagner l'apprentissage du vélo des plus jeunes et de communiquer par une signalétique dédiée. Une réflexion sera également intégrée sur l'aide financière que pourrait apporter GPSEA à l'achat de cycles (classiques, électriques ou pliants), comme le fait la commune de Boissy-Saint-Léger. En parallèle, les initiatives d'achat-vente de vélos d'occasion et des ateliers de réparation (type Repair Café) seront valorisés.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)



OBJECTIF À ATTEINDRE

- À terme : **202 km de routes cyclables créées** ou réaménagées pour le réseau structurant de GPSEA, dont 94 km sont à aménager et 63 km à reprendre.
- **3 000 places de stationnements vélo** supplémentaires dont 1650 sur les pôles générateurs (mairies, équipements sportifs ou culturels, collèges et lycées,...) et 1300 au niveau des gares.
- **100 % de réaménagement de voirie** prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).
- **Atteindre 10 % des déplacements actifs** d'ici 2024, année olympique.
- **Atteindre environ 50 % de déplacements en mode actif** à terme.



BUDGET ESTIMÉ

- Un Programme Pluriannuel d'Investissement d'**1 millions d'€ par an avec subventions** de la Région Île-de-France et du Département du Val-de-Marne.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **km d'aménagements cyclables**.
- Nombre de **places de stationnement pour les vélos**.

Ces objectifs ont été fixés de manière cohérente en s'appuyant sur les diagnostics élaborés dans le cadre du Plan Vélo et du Plan Local de Mobilité.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Elaboration du plan d'actions du plan vélo et aménagement de pistes cyclables sanitaires sur voiries territoriales dans le cadre du déconfinement de mai 2020.
2021	Approbation du plan vélo et arrêt du plan local de mobilités.
2021-2022	Mise en œuvre des actions du plan vélo
2023-2025	Actualisation du plan vélo et lancement du nouveau programme triennal.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement, Attractivité.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département du Val-de-Marne, Villes.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 8

Favoriser les déplacements collectifs et individuels moins émissifs

Dans le cadre du Plan local de mobilités, GPSEA prévoit d'agir pour encourager l'utilisation des transports en commun mais également le recours à de nouvelles formes de mobilités innovantes, moins émissives et moins consommatrices d'énergie.

Il s'agit d'une part, et surtout, d'agir structurellement pour le développement des infrastructures de transports en commun et la conversion du matériel roulant. GPSEA accompagne ainsi la mise en œuvre de grands projets de transports structurants (Câble A, Altival, Grand Paris Express...).

Compétent en matière d'aménagement, le Territoire prévoit également d'expérimenter dans le cadre du futur dépôt-bus de Noisneau, le recours à l'hydrogène et au biogaz pour les véhicules, en lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM). Par ailleurs, le dépôt-bus de Limeil-Brévannes a été identifié par IDFM comme site pilote pour sa conversion à la transition énergétique, devant être opérationnel à l'horizon 2020-2021.

GPSEA pourra en outre inciter Île-de-France Mobilités à convertir son matériel roulant, tout en travaillant à l'implantation à terme de moyens de ravitaillement accessibles (stations électriques, biogaz ou hydrogène) au grand public.

D'autre part, des actions de sensibilisation pourront être menées par les transporteurs du territoire (RATP, Transdev...) pour valoriser les bonnes pratiques auprès de leurs salariés, telles que couper le moteur en arrêt prolongé. L'amélioration de l'accessibilité et la sécurisation des accès aux transports en commun en mobilité douce participeront d'une incitation des citoyens à utiliser les transports doux et/ou collectifs.

Les nouvelles infrastructures de transports et les projets liés au ravitaillement (stations d'avitaillement...) devront intégrer des mesures visant à éviter, sinon réduire dans un second temps, la consommation d'espaces et l'artificialisation, en privilégiant le réaménagement de zones déjà artificialisées ou friches. Les zones naturelles comme la ZNIEFF « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange » et les continuités écologiques associées ou voisines seront préservées.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 8

Favoriser les déplacements collectifs et individuels moins émissifs



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Augmenter de 20 % la part des transports en commun** dans les modes de déplacement des habitants.
- **Expérimenter au moins un site hydrogène** pour le ravitaillement des flottes bus desservant le territoire à horizon 2024.
- **Expérimenter au moins un trajet de navette autonome** à horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **fréquentation des lignes de bus**.
- Part de **bus roulant aux énergies moins émissives**.
- Nombre de **points de ravitaillement d'énergie moins émissive**.



BUDGET ESTIMÉ

- **170 000 €**, subvention de 70 % pour la réalisation du Plan Local de Déplacements (50 % Région Île-de-France et 20 % Île-de-France Mobilités).
- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Arrêt et adoption du Plan local de mobilités.
2022-2024	Déploiement du plan d'actions du PLM.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement, Observatoire, Attractivité.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département du Val-de-Marne, Villes, RATP, TRANSDEV.



ACTION 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne

Le prolongement de la RN 406 jusqu'au Port de Bonneuil-sur-Marne (HAROPA Ports de Paris) doit permettre de dynamiser les activités du port mais aussi de faciliter les connexions entre le transport routier et le transport fluvial/maritime, afin de développer des circuits logistiques moins émissifs à partir de la plateforme du port.

L'opération a été déclarée d'utilité publique le 13 janvier 2014 et rentre dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Le projet consiste à prolonger la RN 406 actuelle par un nouveau tronçon de route nationale à 2 x 1 voie sur environ 2 km. Après le raccordement de l'échangeur RN 19/RN 406, l'infrastructure doit franchir les rues des Sablons et Louis Thébault puis la RD 10 et enfin la voie ferrée pour se raccorder à la voirie du Port. Il permet d'aménager deux points d'entrée supplémentaires au Port directement raccordés au réseau routier principal.

Ce prolongement vise à désaturer et fluidifier les voiries locales en réduisant de manière considérable les nuisances envers les riverains de Bonneuil-sur-Marne et des villes alentour (avec une baisse estimée à 4500 véhicules par jour à l'entrée en service sur l'itinéraire actuel de desserte). En outre, le projet doit assurer une desserte des zones économiques existantes et des futures zones de développement dans de bonnes conditions de circulation. Particulièrement attendu, ce prolongement permettra de poursuivre le développement de la plateforme multimodale du 1er port ferré et du 2ème port fluvial d'Île-de-France et participera fortement au dynamisme économique du Territoire.

Ce projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et GPSEA contribue à son financement. Il a fait l'objet d'une étude d'impact qui prévoit les mesures de réduction et de compensation des effets négatifs induits par ailleurs sur l'environnement. Les ZNIEFF « Les îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fossés » et « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange » seront évitées. Les continuités écologiques seront évitées et restaurées autant que possible. Un travail sera à mener dans le PLUi pour identifier des espaces pouvant bénéficier d'une compensation écologique.

Sur les parcelles initialement naturelles ou agricoles qui seront aménagées des mesures entraînant l'absence de rejet d'eaux pluviales dans le réseau de collecte et la prise en compte du risque inondation (limitation du ruissellement) devront être mises en œuvre (infiltration des eaux pluviales directes à proximité de la route aménagée...) en utilisant si possible les Solutions Basées sur la Nature.

Dans une logique de projet exemplaire, une attention particulière sera portée lors de la phase chantier (réduction des nuisances, bruits, poussières, bilan carbone, origine et nature des matériaux...). Afin de promouvoir les modes actifs, l'aménagement de pistes cyclables ou de portions piétonnes sécurisées devra être étudié.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **900 poids lourds de moins chaque jour** sur la RD 10 et 600 sur la RD 130.
- **Circulation plus fluide** dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie.
- **Moins de bruit et une meilleure qualité de l'air** pour les riverains du réseau routier existant.
- **Développement économique favorisé** pour les entreprises du territoire.
- **Développement du transport multimodal.**



BUDGET ESTIMÉ

- **Participation financière de GPSEA** au projet à hauteur de **4,5 M€** (sur un budget global de 77,2 M€).
- **444 743,13 € ont été engagés pour le projet** de la RN406 depuis 2017.



INDICATEURS DE SUIVI

- Mesure du **nombre de poids lourds** sur la RD 10.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Enquête publique.
2024	Réalisation du projet.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autre direction impliquée : Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : État, Région Île-de-France, Département du Val-de-Marne et HAROPA.



ACTION 10

Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises

La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises de plus de 100 salariés la mise en place d'un Plan de mobilité.

Un Plan de mobilité interentreprises (PMIE) est une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements visant à mettre en place des solutions partagées avec d'autres structures situées sur le même site ou à proximité, mais également spécifiques à chaque entreprise.

Il contribue notamment à rationaliser les déplacements en favorisant l'usage des transports alternatifs par rapport à la voiture individuelle, à réduire le nombre d'accidents de la route liés aux trajets professionnels et, plus généralement, à améliorer la qualité de vie au travail. Il suppose une coordination accrue des actions publiques (travaux de voirie, offre de transports en commun...) et des actions privées (modification des horaires de travail, actions de sensibilisation, installation d'abris à vélos sécurisés...).

Dans le cadre de sa compétence transports et déplacements, GPSEA souhaite accompagner la mise en œuvre de Plans de mobilités interentreprises sur le territoire et travaille ainsi à titre expérimental avec HAROPA Ports de Paris pour la mise en place d'un PMIE à l'échelle du Port de Bonneuil-sur-Marne.

Cette démarche consiste en premier lieu à la réalisation d'un diagnostic puis à la construction d'un plan d'actions. Sa mise en œuvre suppose un dialogue permanent avec les partenaires publics et la création d'un réseau d'animation de la démarche. Un système de suivi et d'évaluation doit enfin être élaboré afin de quantifier les résultats et actualiser les actions dans le temps. Les entreprises seront incitées à inscrire des objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques dans leurs Plans de mobilité. Elles pourront également inciter leurs salariés à utiliser davantage les modes actifs en les sensibilisant aux bénéfices sur leur santé.

Le défi est de réussir à mobiliser un nombre suffisant d'entreprises et d'acteurs pour justifier des investissements publics sur la voirie notamment.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements moins émissifs et collectifs



ACTION 10

Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **5 plans de mobilité interentreprises** sur la durée du PCAET.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**entreprises et de salariés bénéficiant d'un PMIE.**
- **Nombre de PMIE accompagnés.**



BUDGET ESTIMÉ

- **50 000 € pour 1 à 2 études d'élaboration d'un plan de mobilité interentreprises,** cofinancées par la Région Île-de-France, dont une étude prioritaire sur le secteur du Port de Bonneuil-sur-Marne.

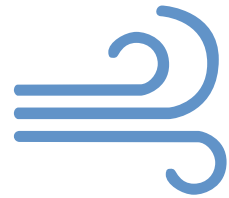


CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Lancement de l'étude.
2021-2022	Élaboration d'un 1 ^{er} plan de mobilité interentreprises au Port de Bonneuil-sur-Marne.

Direction pilote : Aménagement et mobilités, Attractivité.

Partenaires : Entreprises, Île-de-France Mobilités, Administrations.



ACTION 11

Lutter contre la pollution sonore

Près de 17 % de la population de GPSEA, soit plus de 53 000 habitants, est exposée au bruit à des niveaux supérieurs aux valeurs limite de l'Observatoire Mondial de la Santé selon l'indicateur Lden (qui mesure le niveau de bruit global journalier, tous transports confondus).

La pollution sonore est à la fois une nuisance environnementale, une menace pour la santé publique et génère des coûts supplémentaires. Dans ce contexte, GPSEA souhaite, aux côtés de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, protéger la population face au risque engendré par une exposition forte et continue à un bruit global lié aux transports routiers, ferroviaires ou aériens.

À partir des zones du territoire les plus exposées au bruit, des consultations se poursuivront avec les villes du territoire afin d'intégrer dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain des propositions d'actions locales en matière d'aménagement urbain (voirie, bâtiments), de circulation, etc. GPSEA accompagnera la mise en place des actions retenues.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer l'**environnement sonore** et la **qualité de vie** des habitants.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Intégration** au SIG de GPSEA des zones à enjeux prioritaires.
- Nombre d'actions réalisées.



BUDGET ESTIMÉ

- À chiffrer selon le plan d'actions.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Identification des zones à enjeux prioritaires. Consultation avec les villes sur les zones à enjeux.
2020	Mise en place du plan d'actions du PPBE métropolitain.

Direction pilote : DGA PCAET.

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Villes.





ACTION 12

Faire du projet d'agroquartier de Noisieu un modèle pour les projets urbains du Territoire

L'aménagement de la ville et du territoire de demain doit offrir aux habitants des lieux agréables, respectueux de l'environnement où la vie quotidienne est facilitée et apaisée.

C'est tout le projet de l'agroquartier de Noisieu. Il constitue une expérimentation exemplaire de Grand Paris Sud Est Avenir en matière d'aménagement durable et innovant, avec la réalisation d'environ 390 logements dans un cadre paysager de qualité, qui laisse une part importante au maraîchage, aux espaces verts et circulations piétonnes.

Les objectifs de la ZAC initiée en vue de la réalisation de cet agroquartier sont les suivants :

- Dynamiser l'économie locale par l'implantation d'activités innovantes fonctionnant en circuits courts ;
- Traiter les lisières entre la ville et les espaces naturels par l'insertion harmonieuse de logements dans le paysage, avec des jardins partagés et des potagers urbains ouverts sur l'espace agricole. La qualité agronomique des terrains devra être assurée (sols pollués, retombées atmosphériques liées à l'industrie ou aux proches axes routiers). Une attention sera portée aux cultures développées et aux modes de culture afin de privilégier de moindres consommations d'eau ou d'énergie. L'agriculture biologique sera valorisée afin de limiter l'utilisation d'intrants. L'agroquartier a pour objectif de reconnecter les citadins à leur environnement et de rapprocher les lieux de production et de distribution des activités agricoles, en proposant par ailleurs une offre bâtie de qualité, réalisée à partir de matériaux biosourcés, adaptée au changement climatique et recherchant la qualité de l'air intérieur ;
- Aménager des percées visuelles et des cheminements doux offrant des perspectives paysagères sur les corridors écologiques.

Enfin, l'agroquartier constituera un laboratoire des mobilités de demain. L'intégration d'un dépôt-bus nouvelle génération construit par Île-de-France Mobilités, permettra, outre le renforcement du caractère innovant du quartier, le développement du réseau de bus, avec une flotte de véhicules fonctionnant à énergie renouvelable (biogaz, hydrogène).

Ce projet devra éviter et réduire au maximum la consommation d'espaces agricoles ou naturels, en conservant le plus de surfaces non artificialisées et privilégiant les espaces dégradés ou déjà artificialisés pour accueillir la future programmation de l'opération. La ZNIEFF « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange », située au sud de la commune sera évitée. Les continuités écologiques identifiées au droit de cette zone seront restaurées.

Sur les parcelles initialement naturelles ou agricoles qui seront aménagées, des mesures entraînant l'absence de rejet d'eaux pluviales dans le réseau de collecte devront être mises en œuvre (infiltration des eaux à la parcelle, toiture végétalisée...). Sur le territoire, le « Zéro rejet » est recherché lors des instructions de permis de construire ou d'aménager.

Dans une logique de réalisation d'un projet exemplaire, une attention particulière sera portée lors de la phase chantier (réduction des nuisances, bruits, poussières, bilan carbone, origine et nature des matériaux...)



ACTION 12

Faire du projet d'agroquartier de Noiseau
un modèle pour les projets urbains du Territoire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réaliser un projet d'aménagement exemplaire : l'**agro-quartier de Noiseau**.
- **Systematiser les exigences** environnementales dans les marchés de travaux passés par GPSEA ou ses aménageurs, dans le cadre des opérations d'aménagement à horizon 2024.
- **Atteindre 20 % de déchets de chantiers** réutilisés à horizon 2024.
- **Zéro rejet d'eaux pluviales dans les réseaux**



INDICATEURS DE SUIVI

- Part de **déchets de chantier réutilisés** dans le cadre des opérations d'aménagement.
- Part de **terres imperméabilisées** sur le territoire.
- Part de **recours à des procédés innovants** en matière d'assainissement ou de travaux de voirie.
- Part de **matériaux bio-sourcés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Étude pré-opérationnelle pour l'agroquartier de Noiseau : **155 000 €**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Bilan de la concertation ZAC agroquartier de Noiseau.
2020-2021	Etudes pré-opérationnelles.
2020-2024	Désignation de l'aménageur et réalisation de la ZAC agroquartier de Noiseau.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement, Cohésion territoriale.

Partenaires : Fédérations des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, CAUE 94, Région Île-de-France, État (DRIEE), Département du Val-de-Marne, Cluster Eau-Milieus-Sols, Syndicat Marne Vive, AFB, ARB, cellule biodiversité de la Métropole du Grand Paris.



ACTION 13

Établir une charte d'aménagement du Territoire

Face au changement climatique, les opérations d'aménagement et de construction doivent s'adapter aux nouveaux enjeux.

Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire de GPSEA, il est proposé d'établir une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, des promoteurs et bailleurs sociaux ainsi qu'à l'EPT dans le cadre des travaux réalisés en régie.

Il s'agit de formaliser le cadre d'intervention et de garantir une cohérence territoriale, en particulier concernant les opérations d'aménagement dans leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux mais également les opérations de voiries territoriales. 3 axes structureront la charte : la conception, la réalisation et l'évaluation des projets, à la fois au niveau technique et citoyen.

Ainsi, la charte d'aménagement durable développera principalement une :

- Conception des projets qui tienne compte des usages des habitants et de leur perception de la ville et des aménités qu'elle propose ;
- Qualité des matériaux utilisés pour la réalisation des aménagements publics et un souci constant de l'exemplarité environnementale (utilisation de matériaux biosourcés, anticipation de la gestion des eaux et des sols, réutilisation des déchets de chantier, réductions de l'impact carbone et de l'imperméabilisation des sols, îlots de fraîcheur...);
- Qualité du bâti, tant dans les matériaux retenus que dans les formes architecturales et l'agilité des bâtiments (modularité, convertibilité, anticipation des changements d'usages...).

La charte intégrera également les enjeux de :

- Consommation d'espaces : prescriptions relatives à la limitation de la consommation d'espaces et à l'artificialisation des sols ainsi qu'aux possibilités de compensation écologique (en lien avec le PLUi) ;
- Végétalisation et durabilité des aménagements ;
- Infiltration des eaux pluviales : mise en œuvre du « Zéro rejet » d'eaux pluviales dans les réseaux en favorisant l'infiltration à la parcelle (coefficient de biotope, toitures végétalisées...);
- Qualité de l'air intérieur (importance de la ventilation et de l'aération) ;
- Anticipation : intégration dès la phase amont des aménageurs, promoteurs et bureaux d'études (et les acteurs économiques le cas échéant) afin de mettre en place une réflexion commune sur la globalité des projets.

La charte d'aménagement vise à être appliquée à toute opération d'aménagement sur le Territoire. Un lien sera établi entre la charte et le futur PLUi.



ACTION 13

Établir une charte d'aménagement
du Territoire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Élaborer une **charte d'aménagement et de construction durables** et envisager de la rendre opposable aux aménageurs et promoteurs du territoire dans le cadre du futur PLU intercommunal.
- Tendre vers une **labellisation environnementale** systématique des opérations d'aménagement du territoire.
- Améliorer la **qualité d'usage des bâtiments construits et des espaces et équipements publics**, c'est-à-dire faire en sorte que les bâtiments soient mieux adaptés à l'évolution des pratiques résidentielles ou professionnelles et que les lieux publics soient plus investis car répondant mieux aux besoins des usagers.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **projets ayant pris en compte la charte** d'aménagement et de construction durables.
- Nombre de projets ayant pris en compte la charte d'aménagement et de construction durables.



BUDGET ESTIMÉ

- **150 000 €** pour la réalisation d'une charte d'aménagement et de construction durables sur 3 ans (2019-2023).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2021	Élaboration de la charte d'aménagement et de construction durable.
2021-2023	Expérimentation.
2023-2024	Généralisation.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autres directions impliquées : Délégation relation et appui aux territoires, Cohésion territoriale, Observatoire, Voirie-eau-assainissement.

Partenaires : Fédérations des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, CAUE 94, Région Île-de-France, État (DRIEE), Département du Val-de-Marne, Cluster Eau-Milieus-Sols.



ACTION 14

Lutter contre la pollution visuelle

GPSEA s'est engagé dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Ce document de planification publicitaire intercommunal permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales, dans l'objectif d'établir une cohérence sur l'ensemble des règles de publicité, des enseignes et pré-enseignes sur les 16 communes membres, tout en préservant le cadre de vie des habitants, la qualité architecturale, environnementale et paysagère du territoire.

Par délibération du conseil de territoire en date du 26 Septembre 2018, une procédure de Règlement Local de Publicité intercommunal a été engagée. Son objectif est notamment de veiller au bon usage de la communication extérieure tout en préservant l'activité économique et l'attractivité du territoire.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure** à l'échelle du territoire.
- **Préserver l'attractivité économique et commerciale** de l'ensemble du territoire tout en veillant à ce que la communication extérieure et l'affichage publicitaire respectent le cadre de vie, le paysage urbain et péri-urbain des communes membres.
- **Maîtriser le développement des dispositifs publicitaires**, notamment au sein des entrées de ville, des zones d'activités commerciales et des principaux axes de traversée du territoire en assurant une harmonisation des règles.
- **Préserver les espaces à protéger** pour des raisons paysagères, patrimoniales, architecturales, urbanistiques, environnementales et remarquables.
- **Intégrer les exigences environnementales** de la loi dite « Grenelle II ».



INDICATEURS DE SUIVI

- RLPi approuvé.



BUDGET ESTIMÉ

- **224 000 € TTC** (2019-2020).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Procédure d'élaboration du RLPi : diagnostic du territoire, élaboration du projet, bilan de la concertation et arrêt du projet, enquête publique, approbation.
2020-2021	Diffusion et opposabilité du RLPi.

Direction pilote : Relation et appui aux territoires.

Autres directions impliquées : Attractivité, Observatoire.

Partenaires : Villes, associations, commerçants, entreprises, sociétés publicitaires, DRIEE.



L'eau, une ressource précieuse



ACTION 15

Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement

Du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine et de son artificialisation croissante, le territoire est vulnérable aux risques d'inondation et de ruissellement.

GPSEA souhaite développer une stratégie de gestion et de prévention des risques d'inondation au service des communes membres en lien avec la Métropole du Grand Paris qui exerce la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il s'agira dans un premier temps, via la signature d'une convention au printemps 2019 entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM), de réaliser des opérations d'entretien du Morbras (retrait des embâcles, nettoyage et entretien des berges). Dans un second temps, il s'agira d'élaborer des cartographies détaillées des zones de vulnérabilité aux risques d'inondation et de ruissellement liés à l'imperméabilisation des sols en lien avec la Métropole du Grand Paris.

Le futur PLUi intégrera des dispositions visant à lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols (coefficient de biotope, revêtements perméables, facilitation des toitures végétales, préservation et maintien des espaces verts/naturels/agricoles et des zones humides...). À terme, des expérimentations pourront être menées sur les voiries territoriales pour lutter contre l'imperméabilisation des sols à l'instar de chaussées drainantes et de réservoirs.

Le territoire est également engagé dans une démarche de zéro rejet d'eaux pluviales dans les réseaux, afin de limiter le risque de ruissellement et d'inondations, suivant la réglementation dans l'aménagement. Le zéro rejet total (ou alors des 10 premiers millimètres) est demandé dans tout projet, quelle que soit sa taille, lors de l'instruction des permis de construire ou permis d'aménager. Cela est même imposé sur le territoire du SAGE Marne Confluence et vise à être intégré dans le règlement d'assainissement territorial.

Des actions de sensibilisation auprès des riverains ou scolaires viendront renforcer chacune de ces mesures.

L'eau, une ressource précieuse



ACTION 15

Participer à la gestion et à la prévention
des risques d'inondation et de ruissellement



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations.
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement.
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évaluation du **potentiel de désimpermeabilisation** des sols et évolution.



BUDGET ESTIMÉ

- **150 000 €/an** prévu pour les opérations d'entretien.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réalisation de travaux : désenvasement du château d'Ormesson-sur-Marne, travaux d'entretien sur le Morbras (SMAM et MGP).
2020	Élaboration d'une carte détaillée des vulnérabilités du territoire et d'une carte des sols désimpermeabilisés.
2021-2024	Innover, expérimenter et participer à la sensibilisation des riverains sur les risques et la prévention.

Direction pilote : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Observatoire ; Aménagement et mobilités, Délégation relations et appui aux territoires.

Partenaires : Cluster Eau-Milieus-Sols, Villes, Agence de l'Eau, UPEC, Métropole du Grand Paris, Syndicat Marne Vive, Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras.

L'eau, une ressource précieuse



ACTION 16

Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, GPSEA participe à la reconquête des espaces aquatiques en vue de leur réappropriation par les citoyens. Cela passe par la bonne séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des domaines privé et public en assurant la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif et en supprimant les mauvais branchements et les regards mixtes d'eaux usées et pluviales. Cette démarche permet d'éviter le déversement d'eaux usées dans les cours d'eau par débordement.

En complément des engagements d'ores et déjà pris dans le cadre du contrat Marne Confluence prévoyant la réalisation de projets sur la Marne et ses affluents, GPSEA porte l'ambition de se doter d'un schéma territorial d'assainissement visant d'une part à diagnostiquer la conformité de ses propres équipements et d'autre part à planifier les travaux nécessaires d'entretien des réseaux ainsi que la réalisation et l'étude des mises en conformité domestiques et non domestiques. Le règlement d'assainissement comportera également des dispositions visant le zéro rejet d'eaux pluviales dans les réseaux (en lien avec l'action 15 de lutte contre le risque inondation) afin d'éviter les situations d'engorgement des réseaux.

GPSEA est par ailleurs signataire d'un protocole d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'actions baignade en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et en lien avec l'objectif de pouvoir se (re)baigner dans la Marne et dans la Seine. Concernant la baignade, il comporte notamment un volet sur la mise en conformité et la réduction des pollutions à la source. Les démarches visant à favoriser l'infiltration des eaux et à séparer les eaux pluviales des eaux usées (cf. action 15) participent à limiter la diffusion de pollutions.

Pour réduire les pollutions à la source, plusieurs démarches seront engagées afin de :

- Gérer et piéger les déchets : sensibilisation des habitants aux macrodéchets (lingettes notamment) et à l'impact des micropolluants sur la qualité de l'eau ;
- Sensibiliser les professionnels (secteurs industriels, agricoles) sur leur gestion de l'eau : réduction des pesticides, diminution des consommations, amélioration du rendement des réseaux, valorisation de la qualité de l'eau... ;
- Sensibiliser les particuliers à la qualité de l'eau : séparation eaux usées/eaux pluviales, conformité des systèmes d'assainissement, promotion des dispositifs et subventions existants... ;
- Sensibiliser les enfants sur la gestion de l'eau (aspects qualité et quantité).



L'eau, une ressource précieuse



ACTION 16

Contribuer à la reconquête de l'eau
pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Contribuer à la reconquête des zones de baignade** en Marne et ainsi favoriser les actions de loisirs liées aux cours d'eau.
- Augmenter le nombre des **mises en conformité des raccordements aux réseaux** d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales.
- **Lutter contre les pollutions diffuses.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **raccordements publics et privés** mis en conformité par an.
- Linéaire de **réseau curé** par an.
- Nombre de **projets d'aménagement et de construction ayant opté pour les techniques alternatives** de gestion d'eau pluviale à la source.



BUDGET ESTIMÉ

- **3 millions d'euros par an** fléchés au budget pour des actions relatives à la baignade.
- **12,3 millions d'euros de travaux** prévus sur les réseaux d'eaux usées et pluviales.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2021	Élaborer un schéma territorial d'assainissement avec un règlement d'assainissement en lien avec le zonage pluvial.
2020	Signature du protocole multipartite pour la qualité de l'eau de baignade en Marne et Seine et signature du contrat Eau et climat avec le Département.
2021-2024	Finalisation du schéma territorial d'assainissement. Déploiement du plan baignade.

Direction pilote : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Bâtiments, Observatoire.

Partenaires : Syage, Agence de l'Eau Seine Normandie, Au fil de l'eau, Syndicat Marne vive, DRIEE, SIAAP, UPEC /LEESU, Cluster Eau-Milieus-Sols, Associations et partenaires privés.



L'eau, une ressource précieuse



ACTION 17

Optimiser la gestion de l'eau potable

Face aux enjeux liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau pour l'approvisionnement du territoire, GPSEA souhaite améliorer sa gestion afin de tendre vers un usage économe de l'eau.

Pour ce faire, le Territoire renouvelle progressivement les contrats de délégation d'eau potable afin d'intégrer de nouvelles mesures d'amélioration du rendement des réseaux (par exemple en intégrant un taux de rendement minimal ou en insérant un programme de renouvellement de canalisation).

Des expérimentations en la matière seront également envisagées, telles que l'installation de capteurs intelligents ou encore le recours aux images satellites pour la détection des fuites d'eau.

Les actions menées pour réduire l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration de l'eau permettront une meilleure recharge de la ressource en eau.

À plus long terme, GPSEA veillera à valoriser l'eau pluviale et à réutiliser d'autres sources d'eau pour des usages de nettoyage et d'arrosage.

Des actions de sensibilisation et d'éducation seront mises en œuvre à destination d'un large public : agents des collectivités, habitants, professionnels (industrie, agriculture...), enfants, sur les gestes et les bonnes pratiques qui permettent de réduire la consommation d'eau.

L'aspect qualité de l'eau sera traité via l'action n°16.

L'eau, une ressource précieuse



ACTION 17

Optimiser
la gestion de l'eau potable



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Optimiser la consommation d'eau potable.
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution.
- Réduire les dépenses d'énergie et les produits nécessaires au traitement.



BUDGET ESTIMÉ

- Économie d'usage pour les consommateurs : estimée au total à **228 000 € par an** soit une moyenne de 3,93 € sur une facture de 120 m³.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre des **marchés de délégation de service public** intégrant des objectifs de taux de rendement des réseaux supérieurs à 85 %.
- Linéaire de canalisations renouvelées.
- **Volume des eaux alternatives à l'eau potable** mises en service ou utilisées pour des activités de nettoyage, arrosage et /ou îlots de fraîcheur.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2024	Renouvellement des marchés de délégation de service public d'eau potable pour Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Ormesson-sur-Marne, Marolles-en-Brie, Villecresnes, Noisieu et Créteil.
2020	Élaboration d'un règlement de service d'eau potable pour établir les conditions d'utilisation du réseau auprès des délégataires et des usagers en général.
2020	Maximisation du taux de renouvellement des canalisations.
2024	Expérimentation du traitement des eaux usées sur l'un des bâtiments pour des usages de nettoyage et d'arrosage.

Direction pilote : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Bâtiments, Aménagement et mobilités, Cohésion Territoriale, Observatoire.

Partenaires : Département du Val-de-Marne, Délégataires et syndicats des eaux, Villes, Cluster Eau-Milieus-Sols, associations et partenaires privés.



ACTION 18

Affirmer la place du végétal en ville

GPSEA, poumon de l'Île-de-France avec près de 3 000 hectares d'espaces forestiers, agricoles et naturels sur son territoire, compte également des zones urbaines très denses. Le Territoire souhaite inciter une plus grande végétalisation dans les centres urbains afin de réduire la température estivale, capter le CO₂, et améliorer le cadre de vie des habitants. GPSEA se rapprochera des services paysagistes du CAUE du Val-de-Marne afin d'élaborer une stratégie de végétalisation en fonction des caractéristiques du territoire et des potentialités offertes par le Centre de production florale et arboricole.

Ramener la nature en ville, c'est créer des murs, toits et façades végétalisés mais aussi avoir l'ambition de planter 200 000 végétaux à l'horizon de 2026 tout en affirmant un maillage cohérent permettant d'assurer un continuum écologique.

Le territoire pourra s'appuyer sur les compétences du Centre de production florale et arboricole pour conseiller parmi les essences : il s'agit de faire le meilleur choix quant à la qualité d'adaptation du végétal au milieu anthropique, son potentiel à limiter les ICU (îlots de chaleur urbaine), ses faibles besoins en alimentation hydrique tout en limitant ses frais de gestion (tailles et entretien) et son potentiel allergisant.

Veiller à diversifier les essences est également un facteur important pour une meilleure résistance, résilience des milieux et promotion de la biodiversité. Il convient donc de tenir compte de la biodiversité déjà présente et des continuités écologiques existantes dans la stratégie de végétalisation, afin de renforcer ou créer des corridors, en particulier en milieu urbain. Un lien avec la Trame Verte et Bleue sera réalisé.

Un lien sera également tissé avec le futur PLUi afin de préserver les espaces verts, naturels, agricoles et forestiers créés et existants.

Ces espaces verts créés ou renforcés constitueront des îlots de fraîcheur, d'autant plus importants en milieu urbanisé pour faire face aux canicules. Un inventaire des îlots de fraîcheur sera réalisé au fur et à mesure de la réalisation notamment de projets d'aménagements.

Le Massif de l'Arc boisé, la TEGEVAL, l'Île de loisirs, la Plaine des Bordes, le Sentier d'interprétation agricole seront également valorisés en tant qu'îlots de fraîcheur à l'échelle du territoire.



ACTION 18

**Affirmer
la place du végétal en ville**



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Atténuer les effets du changement climatique.**
- S'engager pour un territoire plus végétal et durable : **200 000 arbres plantés en 2026.**
- Lancement d'une stratégie de **verdissement du territoire.**
- **Améliorer le cadre de vie** pour tous grâce au végétal.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **végétaux plantés.**
- Surfaces d'**espaces végétalisés créés.**



BUDGET ESTIMÉ

- Planter des arbres et créer des espaces végétalisés : **2 millions d'€** sur la période.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021-2022	Travail avec le CAUE sur une expérimentation paysagiste.
2022-2023	Lancement de la stratégie de végétalisation.
2023-2026	Plantation de 200 000 végétaux et création d'espaces végétalisés.

Directions pilotes : DGA PCAET, Observatoire et Production florale et arboricole.

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Bâtiments, Voirie, eau potable et assainissement, Délégation relation et appui aux territoires, Cohésion territoriale.

Partenaires : La filière horticole régionale, les partenaires institutionnels (AEV, CAUE 94, CD 94...).



ACTION 19

Se réappropriier le Massif de l'Arc boisé

Le Massif de l'Arc boisé, constitué des forêts de la Grange, de Grosbois et de Notre Dame, s'étend sur plus de 3 000 hectares dont 2 260 sur le territoire.

En 2016, GPSEA a adopté la 3ème Charte de l'Arc boisé 2015/2020 qui comporte trois objectifs : une meilleure protection du massif et de ses continuités écologiques, une gestion durable des forêts et un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

L'EPT est partie prenante de la gouvernance du Comité partenarial et de la définition de la nouvelle Charte pour les années qui viennent.

Dans le cadre de cette charte forestière, le Territoire participe activement aux groupes de travail « Animation », « Gestion forestière » et « Lisières ».

En outre, GPSEA pilote avec l'ONF les groupes : « Accueil et surveillance » qui vise à proposer un schéma d'accueil et des aménagements cyclables, et « Déchets » qui a pour objectif d'améliorer la collecte dans la forêt et en lisière mais aussi de lutter contre les dépôts sauvages.

Au titre des compétences territoriales et de son rôle dans la gouvernance de cette Charte, GPSEA a souhaité élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accueil respectueuse de l'environnement et plus adaptée aux demandes des usagers, avec l'ensemble des partenaires concernés. Pour ce faire, GPSEA a lancé fin 2020 une étude spécifique sur la stratégie territoriale forestière, afin d'améliorer l'accueil, l'attractivité et pour valoriser le Massif de l'Arc boisé et à terme pouvoir participer au développement des activités d'éco-tourisme dans cet espace.

Celles-ci seront développées de manière à concilier milieux naturels, biodiversité et activités humaines. La ZNIEFF « Bois Notre-Dame, Grosbois et de la Grange » est menacée par l'urbanisation, la sur-fréquentation, le piétinement et les nuisances sonores, qui sont des facteurs de pression sur le milieu. Des mesures seront prises pour éviter, ou réduire, l'impact des activités d'éco-tourisme sur ce site.

L'afflux de personnes sera notamment anticipé et les aménagements seront réalisés en conséquence (balisage des sentiers, sensibilisation).

GPSEA contribuera à la définition du nouveau plan d'aménagement forestier 2020-2040 de l'ONF.



ACTION 19

Se réappropriier
le Massif de l'Arc boisé



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Mieux **faire connaître le Massif de l'Arc boisé**.
- Développer de **nouvelles activités d'éco-tourisme**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du **nombre de visiteurs**.
- Nombre d'**actions de sensibilisation**.



BUDGET ESTIMÉ

- 60 000 € HT pour la réalisation de l'étude sur la stratégie d'accueil territoriale forestière avec un financement du FEADER et de la Région Ile-de-France.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020-2021	Participation à la nouvelle charte et au nouveau plan d'aménagement forestier du Massif de l'Arc boisé. Lancement de l'étude sur la stratégie d'accueil territoriale forestière.
2021-2022	Accompagnement d'actions de valorisation du massif forestier, en lien avec les gestionnaires et le Département du Val-de-Marne en charge de l'animation de la Charte de l'Arc boisé.

Direction pilote : Délégation relation et appui aux territoires.

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Services urbains.

Partenaires : ONF, Département du Val-de-Marne, l'AEV, partenaires de la 3ème charte du Massif de l'Arc boisé.



ACTION 20

Protéger la biodiversité du Territoire et adopter une stratégie de compensation écologique des terres à intégrer dans le futur PLUi

GPSEA souhaite préserver, valoriser et développer les espaces naturels et paysagers dans le prolongement du plan pour la biodiversité de l'État et de la « Stratégie Nature » de la Métropole du Grand Paris.

Un atlas sur la biodiversité du territoire sera réalisé en 2021 pour connaître de manière plus précise les espèces et les habitats naturels. L'objectif est d'identifier précisément les zones à protéger, ainsi que les trames bleue, verte et noire locales. Cette étude permettra d'identifier également des zones moins riches en biodiversité qui pourraient donc être renforcées.

Plusieurs documents faciliteront ce diagnostic : l'atlas métropolitain de la biodiversité que mène actuellement la Métropole du Grand Paris, et l'atlas départemental des paysages, lancé par l'État en partenariat avec le Département du Val-de-Marne et les trois Établissements Publics Territoriaux concernés.

Une fois les enjeux locaux identifiés, des solutions expérimentales et innovantes seront recherchées à travers l'aide à la recherche et le lancement d'appel à projets.

Cette stratégie à long terme permettra d'une part, d'anticiper les enjeux de préservation ou de protection d'espèces animales et végétales sur des opérations d'aménagement à venir, et d'autre part, d'identifier globalement, en amont, les zones qui pourront faire l'objet, le cas échéant, de compensations écologiques ou de renaturation. Cette réflexion pourrait à terme être élargie à la définition d'une stratégie territoriale de compensation écologique des projets d'aménagement, en maintenant un objectif premier de minimisation de la consommation d'espaces et de réaménagement des zones déjà artificialisées en priorité.

Un travail sera mené pour intégrer les espaces de compensation au PLUi afin qu'ils soient précisément identifiés et caractérisés. Les espaces naturels seront également à préserver via le PLUi.

Enfin, pour valoriser la démarche et la faire connaître au plus grand nombre, GPSEA candidatera à l'appel à projet « Un territoire engagé pour la nature » de l'Agence Régionale de la biodiversité.



ACTION 20

Protéger la biodiversité du Territoire et adopter une stratégie de compensation écologique des terres à intégrer dans le futur PLUi



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Développer et favoriser la biodiversité.**
- **Gestion des compensations écologiques** pour les opérations d'aménagement du territoire.



BUDGET ESTIMÉ

- Participation à la réalisation de l'atlas départemental des paysages : **25 000 €.**
- Réalisation d'un atlas territorial de la biodiversité : **90 000 €.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**innovations et d'expérimentations mises en place.**
- **Évolution de l'indice de biotope** ordinaire et remarquable.
- **Évolution de l'indice de faune et flore** remarquable.
- Nombre de **km² de zones protégées** dans le PLUi.
- **Évolution de l'artificialisation des sols.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021-2022	Réalisation d'un atlas territorial de la biodiversité sur GPSEA.
2021-2022	Appel à projets pour des actions innovantes et expérimentales favorisant la biodiversité.
2023-2024	Lancement d'un plan d'actions biodiversité et mobilisation du PLUi pour définir des zones à protéger et recréer des zones humides.
2024	Candidater à l'appel à projet « Un territoire engagé pour la nature ».

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autres directions impliquées : Observatoire, Délégation relation et appui aux territoires.

Partenaires : Métropole du Grand Paris (cellule biodiversité), AFB, Agence Régionale de la Biodiversité, Associations.



ACTION 21

Réhabiliter le sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard

GPSEA a la particularité d'avoir un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris.

En 1977, la SAFER réalise à Périgny-sur-Yerres le domaine de Saint-Leu sur une centaine d'hectares. Ce « complexe agro-touristique » a pour objectif de préserver les terres cultivées en donnant l'exclusivité d'exploitation aux entreprises familiales de maraîchage de plein champ. Dès l'origine, le domaine comprend un chemin piétonnier longeant les cultures qui avait pour ambition de permettre « au citoyen [...] de venir découvrir la campagne ». En 1981, la ville construit à la suite la Maison de la Nature, permettant aux scolaires de découvrir l'agriculture et l'environnement, afin d'être « un lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citoyen pour leur bien-être réciproque ».

Aujourd'hui, au titre de sa compétence « création, gestion et mise en valeur des itinéraires de découverte », GPSEA s'engage dans la réhabilitation de ce sentier d'interprétation agricole de près de 10 km sur Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres.

La circulation des usagers du sentier sera anticipée et les aménagements réalisés en conséquence veilleront à ne pas impacter la biodiversité et à concilier activité humaine et milieux naturels (sentier délimité, panneaux de sensibilisation...).

Dans un premier temps, GPSEA a lancé une étude opérationnelle pour :

- Réaliser un diagnostic pour proposer des travaux et des valorisations (notamment la réhabilitation du parcours pédagogique) ;
- Valoriser les liens entre le sentier d'interprétation et les équipements territoriaux à proximité : le Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses, la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres pour laquelle des travaux de rénovation vont être démarrés.

Cette action a été identifiée pour bénéficier d'une première expérience de sollicitation d'un financement participatif ou crowdfunding. L'objectif est double : susciter l'adhésion au projet des usagers et riverains, ainsi que communiquer sur une action exemplaire du territoire en matière d'agrotourisme et de sensibilisation à l'environnement avec la Maison de la Nature à proximité. La participation des citoyens pourra se concrétiser de manière très opérationnelle avec, par exemple, une participation financière en « équivalent arbre » et la possibilité de venir planter sa contribution le jour de l'inauguration.



ACTION 21

Réhabiliter le Sentier
d'interprétation agricole du Plateau Briard



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Permettre aux habitants de **découvrir le Plateau Briard** dans de meilleures conditions.
- Faire **découvrir et valoriser les activités agricoles** sur le territoire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Travaux réalisés.
- Actions de communication réalisées.



BUDGET ESTIMÉ

- Étude AMO : **46 500 € en 2020 et en 2021.**
- Estimation : **500 000 € d'investissement sur 3 ans.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020-2020	Etude et recherche de financement.
2021-2025	Vote d'un programme pluriannuel et début des travaux.

Direction pilote : Délégation relation et appui aux territoires.

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Production florale et arboricole.

Partenaires : Ville de Périgny-sur-Yerres et de Mandres-les-Roses, AEV Région Île-de-France, CD 94, ONF, Agriculteurs, Associations.



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole

GPSEA dispose de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement saisonnier et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes du territoire de GPSEA.

Sur l'ensemble du site de production (1 ha de serres plastique et 0,6 ha de serres verre), près de 20 personnes produisent environ 317000 plantes annuelles, 1174 mobiliers de fleurissement urbain, 244500 bisannuelles issues à 80 % de semis réalisés sur place en 2020, 5453 chrysanthèmes et cultivent près de 50000 plantes vivaces et quelques centaines d'arbustes.

GPSEA souhaite certifier son Centre et le rendre plus responsable. À ce titre, le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable via des labels (Plante Bleue et norme ISO 14 001) mais aussi développer des projets expérimentaux telle la mise en œuvre d'une mini-éolienne domestique capable d'assurer l'autonomie énergétique en électricité du Centre et parfaire l'exemplarité du Centre dans sa gestion de l'eau.

Créé en 2011 par Val'hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, Plante Bleue est la certification nationale démontrant un engagement dans une démarche de production respectueuse de l'environnement. Le cahier des charges atteste des bonnes pratiques de production dans les domaines suivants :

- Gestion de l'irrigation
- Stratégie de fertilisation
- Protection des cultures
- Gestion des déchets
- Maîtrise de l'énergie
- Biodiversité et environnement
- Règles sociales et sociétales

La mini-éolienne sera implantée sur une surface déjà artificialisée du Centre de production afin d'éviter la consommation d'espaces perméables. Comme le veut la réglementation, le projet d'installation de la mini-éolienne respectera toutes les dispositions réglementaires concernant l'utilisation des sols, l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et l'aménagement de leurs abords. De même, il sera prévu de communiquer avec les riverains pour faciliter l'accessibilité du projet.



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité
du Centre de production florale et arboricole



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Certifier le centre horticole** de GPSEA « Plante Bleue ».
- Tendre vers une **certification ISO 14001**.
- Former les agents au « **Zéro Phyto** » et aux solutions de bio-contrôle.
- Affirmer l'exemplarité du Centre dans la gestion de l'eau.
- Expérimenter une **mini-éolienne**.



BUDGET ESTIMÉ

- **25 000 €/an sur 4 ans** pour l'aide à la labellisation des arbustes.
- Former 5 agents/an sur 10 ans : 1500 €/an.
- Mini-éolienne et exemplarité du Centre dans la gestion de l'eau : coûts à préciser



INDICATEURS DE SUIVI

- **Obtention des niveaux 1 et 2 du label Plante Bleue.**
- Mise en place de projets expérimentaux (mini-éolienne et actions sur l'exemplarité de la gestion de l'eau.
- Nombre d'agents formés.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Obtenir le niveau 1 de la certification « Plante Bleue » et le niveau 2 en 2022.
2020-2022	Appui d'un bureau d'étude pour l'aide à la certification du Centre.
2023-2026	Mise en place de la mini-éolienne et exemplarité de la gestion de l'eau.
2020-2030	Formation des agents.

Direction pilote : Production florale et arboricole.

Autres directions impliquées : Bâtiments, Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Cercle des Horticulteurs d'Île-de-France, partenaires institutionnels (Ademe...), formateurs spécialisés et centres de formation.

Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables



ACTION 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable

Cette action s'appuie sur un triptyque sensibilisation / accompagnement / valorisation.

Il s'agit dans un premier temps de sensibiliser les entreprises au développement durable (environnemental, social et économique) afin de susciter et de détecter des envies de faire.

Ensuite, GPSEA guidera les entreprises du territoire vers les dispositifs adaptés à leur projet pour les aider à travailler sur ces axes et à structurer leurs initiatives de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Le label RSE, mis en place par le CECAP (club d'entreprises) et soutenu par GPSEA, pourra être l'un des dispositifs promus. La démarche d'écologie industrielle et territoriale (voir fiche 25) pourra également être un outil pour accompagner les entreprises à aborder leur transition vers un modèle entrepreneurial plus durable.

Il s'agit enfin de valoriser les entreprises qui se sont engagées et de promouvoir leurs actions et l'appui dont elles ont bénéficié afin d'encourager de nouveaux acteurs économiques à se lancer. Cette valorisation pourra notamment se faire lors de la soirée de remise des labels RSE organisée par GPSEA et le CECAP.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Sensibiliser **100 entreprises par an** au sujet de la transition vers un modèle plus durable.
- **Doubler** dès 2020 le **nombre d'entreprises ayant obtenu le label RSE** du CECAP.
- **Inclure dans la charte des achats responsables** une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal (label RSE du CECAP, norme ISO 26000, label LUCIE, label "engagé RSE" de l'AFNOR...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **marchés pourvus par des entreprises labellisées**.
- Nombre d'**entreprises sensibilisées** annuellement.
- Nombre d'**entreprises obtenant** annuellement **le label RSE** du CECAP.



BUDGET ESTIMÉ

- 1,5 ETP mobilisé.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2021	Réflexions sur l'évolution de la démarche de sensibilisation, d'accompagnement et de valorisation via le label RSE
2021-2024	Déploiement de l'action renouvelée (suivi semestriel, événement annuel).

Direction pilote : Attractivité .

Partenaires : CCI, Entreprises.



Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables



ACTION 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le Territoire

GPSEA bénéficie de deux infrastructures majeures pour aider les entreprises à développer une stratégie logistique moins génératrice de gaz à effet de serre : le port de Bonneuil (fluvial/routier/ferroviaire) et le chantier multi technique de Bonneuil-Valenton (routier/ferroviaire).

GPSEA doit dans un premier temps approfondir sa connaissance des pratiques logistiques des entreprises du territoire, étudier le potentiel de développement de la logistique fluviale et travailler avec les petites et grandes entreprises pour les aider à développer des stratégies logistiques plus durables (mutualisations, passage du routier au fluvial ou au ferroviaire...).

Le Territoire veillera à ce que des espaces déjà artificialisés soient mobilisés pour créer de nouvelles infrastructures telles que des stations d'avitaillement (hydrogène par exemple). Les risques technologiques (agrandissement des réseaux de gaz...) et le flux de véhicules seront anticipés pour adapter les aménagements.

L'intégration de pôles d'échanges et de pôles multimodaux permettra de favoriser également la logistique urbaine à vélo.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Implanter** au moins **une station de ravitaillement hydrogène** supplémentaire à horizon 2024.
- **Développer une stratégie territoriale intégrée** sur les activités logistiques : offre immobilière (par exemple, hôtels logistiques urbains), mutualisations de services logistiques interentreprises (approvisionnements, enlèvement des déchets, distribution...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **points de ravitaillement en énergies renouvelables** sur le territoire.
- Nombre d'**entreprises sensibilisées** sur le sujet de leur stratégie logistique.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020-2022	Travail sur des actions en matière de logistique durable dans le cadre du Plan local de mobilités et du développement de l'immobilier productif sur le Territoire.
2020-2024	Déploiement de la stratégie.

Directions pilotes : Aménagement et mobilités, Attractivité.

Autre direction impliquée : Observatoire.

Partenaires : CCI, CMA, entreprises, promoteurs et investisseurs, dont la Sogaris, l'ADEME, Métropole du Grand Paris, HAROPA.



**Réduisons, revalorisons,
recyclons et réutilisons**



ACTION 25

**Expérimenter
une démarche d'écologie industrielle territoriale**

GSPEA souhaite expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur une zone d'activité du territoire.

L'EIT repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone industrielle, agglomération, département...), et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, déchets, eau, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère. L'EIT s'appuie donc sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de moyens et de services, du partage d'infrastructures. L'écologie industrielle et territoriale peut même contribuer à l'émergence d'activités intermédiaires entre émetteurs et consommateurs.

L'idée est donc que chacun des acteurs de la zone d'activité puisse réduire son impact environnemental.

Une phase d'étude, suivie d'une phase d'expérimentation, sera lancée dès 2021 avec l'ADEME et les partenaires et entreprises volontaires.

L'intégration au sein d'un réseau national, de type SYNAPSE, ou régional, à l'instar de Contrat d'appui au projet d'entreprise, permettra d'accélérer le déploiement de la démarche.

Cette démarche favorisera l'implantation d'emplois durables sur le territoire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Réduisons, revalorisons,
recyclons et réutilisons



ACTION 25

Expérimenter
une démarche d'écologie industrielle territoriale



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Suivre et faire **augmenter la quantité de déchets industriels réutilisés**.
- **200 entreprises sensibilisées** à la démarche.
- **25 entreprises investies** dans la démarche.
- Intégrer un réseau EIT.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**entreprises membres** de la démarche.
- Évolution de la **quantité de déchets réutilisés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Mise en place de la démarche avec un **financement de l'ADEME**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Désignation d'un chargé de mission et définition d'une méthode de travail, mobilisation des moyens nécessaires.
2021-2024	Diagnostic, identification des potentiels, mise en place d'initiatives EIT, à l'échelle de zones d'activités ou de GPSEA.

Direction pilote : Attractivité

Partenaires : ADEME, CCI, CMA, Cluster Eaux-Milieus-Sols.





ACTION 26

Élaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets

La prévention de la production des déchets est l'enjeu majeur de la politique de développement durable appuyée par les lois successives, « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 » et la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

La prévention des déchets se traduit par :

- La réduction de la quantité de déchets produits ;
- La diminution de la nocivité des déchets ;
- La diminution des quantités de déchets incinérés et/ou enfouis ;
- L'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Conformément à la loi, l'action de GPSEA se concrétise via l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (PLPD) à l'échelle du territoire, qui décline le cadre d'intervention national et régional.

À travers celui-ci, la collectivité s'engage à :

- Établir un programme de prévention incluant le diagnostic de l'état initial ;
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ;
- Définir les axes de prévention.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire de **10 % les déchets ménagers**.
- Augmenter la **valorisation de matière** pour atteindre **50 kg/habitant/an** en 2030.
- Valoriser **40 kg/habitant/an de déchets organiques** (végétaux, bio déchets).



INDICATEURS DE SUIVI

- Élaboration d'un PLPD.
- Évolution du **volume de déchets ménagers**.
- Évolution du **volume de déchets recyclés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Une fois le PLPD élaboré, chaque mesure intégrera un plan de financement



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2021	Réalisation d'un bilan des PLPD antérieurs et réalisation du PLPD Territorial.
2021-2024	Lancement et mise en œuvre du PLPD de GPSEA.

Direction pilote : Services urbains.

Autre direction impliquée : DGA PCAET.

Partenaires : Éco-organismes, ADEME, Région Île-de-France, Bailleurs, SMITDUVM.





ACTION 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

Avec environ 135 000 tonnes de déchets collectés par an, GPSEA souhaite disposer d'un service de collecte plus respectueux de l'environnement.

À ce titre, GPSEA triplera le nombre de bennes décarbonées lors du renouvellement en 2022 du marché de collecte des déchets afin de se doter de camions moins émissifs et moins bruyants pour le ramassage des ordures.

De la même manière, GPSEA augmentera le recours aux conteneurs enterrés. Ce mode de collecte permet moins de passages puisque la capacité des conteneurs est supérieure, et encourage les bons gestes en matière de tri sélectif.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **15 bennes décarbonées** à l'horizon de 2024.
- **Entre 150 et 200 conteneurs enterrés** supplémentaires.
- **Réduction des émissions de gaz** à effet de serre.



BUDGET ESTIMÉ

- Coût moyen d'un conteneur enterré : **5 500 €**.
- Une benne électrique : **environ 200 000 €**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bennes décarbonées.
- Nombre de conteneurs enterrés.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2022	Inclure le triplement du recours à des bennes décarbonées dans le renouvellement du marché de collecte.
2020-2024	Lancement et mise en œuvre d'un plan d'implantation de conteneurs enterrés.

Direction pilote : Services Urbains.

Autre direction impliquée : Aménagement et mobilités.

Partenaires : Opérateurs, Villes.



ACTION 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale

GPSEA souhaite mettre en place une ressourcerie dans les locaux de l'ancienne cuisine centrale de la ville de Boissy-Saint-Léger.

Une ressourcerie est une structure du réemploi, de la prévention et de la valorisation de déchets. Elle met en œuvre des modes de collecte de déchets qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi, réutilisation puis recyclage. Elle montre qu'il est possible de réemployer et réutiliser des objets avant qu'ils ne deviennent des déchets et parvenir à une modification tangible des comportements en un laps de temps limité sur une échelle locale.

La ressourcerie crée des services de proximité qui profitent aux habitants et aux acteurs du quartier et encourage l'adoption de comportements éco-citoyens dans le domaine de la réduction et la gestion des déchets.

En répondant aux ambitions du Territoire de développer des activités de réemploi, et d'engager des politiques globales de prévention des déchets, la ressourcerie apporte une solution nouvelle à la problématique d'accumulation des encombrants.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Valoriser **100 tonnes de déchets par an.**



BUDGET ESTIMÉ

- **300 000 € d'investissement en 2019.**
- Un budget de fonctionnement pour l'amorçage est à prévoir.



INDICATEURS DE SUIVI

- Volume de déchets valorisés.
- Montant annuel des ventes réalisées par l'association qui gère la ressourcerie.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021 – 2024	Lancement d'une ressourcerie pérenne sur l'ancienne cuisine centrale de Boissy-Saint-Léger.

Direction pilote : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : Services urbains, Cohésion territoriale, Bâtiments.

Partenaires : REFER, Mairie de Boissy-Saint-Léger.



ACTION 29

Réaliser le Projet Alimentaire Territorial

À partir d'un diagnostic partagé, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

À l'initiative de GPSEA, le PAT est élaboré de manière concertée à l'échelle du territoire avec les différents acteurs du système alimentaire, « de la fourche à la fourchette », en favorisant une dynamique collective autour de pratiques alimentaires plus durables.

Le PAT intègre notamment le développement d'une filière courte de proximité qui permettra de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire et de valoriser la qualité des productions locales. Il encouragera le développement et la valorisation de pratiques agricoles exemplaires telles que l'agriculture biologique, la permaculture ou l'agroforesterie. Enfin, le PAT permettra également de réaliser un état des lieux du foncier agricole du Territoire à préserver et valoriser, en identifiant les leviers d'actions pour accompagner de nouveaux porteurs de projets agricoles.

Une alimentation saine et locale



ACTION 29

Réaliser
le Projet Alimentaire Territorial



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Créer des **synergies entre les acteurs de la chaîne alimentaire**.
- **Sensibiliser aux enjeux** de l'agriculture et de l'alimentation durable.
- **Définir une filière courte** de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**initiatives de sensibilisation** à une alimentation durable et de qualité.
- Nombre d'**acteurs prenant part au projet** alimentaire territorial.
- Nombre de projets accompagnés.



BUDGET ESTIMÉ

- Réalisation du PAT : 78 000 €
- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement de la démarche d'élaboration du PAT
2020-2021	Elaboration d'un programme d'actions
2021-2025	Animation du PAT et mise en œuvre des actions

Direction pilote : DGA PCAET.

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Attractivité, Observatoire, Restauration.

Partenaires : DRIAAF, Ademe, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations, Département, SAFER, AEV.





ACTION 30

Revitaliser les terres agricoles

Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières, ce qui les rend fragiles.

Afin de mettre en place une action d'envergure en matière de protection, valorisation et développement des espaces agricoles, GPSEA souhaite élaborer avec les communes concernées, en lien avec le projet alimentaire territorial, un schéma de revitalisation des terres agricoles comportant trois volets :

- Veille foncière pour une meilleure maîtrise des espaces agricoles ;
- Élaboration d'un répertoire précis des friches agricoles ;
- Stratégie d'installation pour la promotion d'une agriculture plus durable (biologique, favorisant les haies et la biodiversité, optimisant les ressources et réduisant les intrants...).

La capacité de séquestration carbone des terrains sera également étudiée et optimisée au travers de ces pratiques et projets.

Un lien peut être fait avec le PLUi afin de pérenniser cette démarche de revitalisation en protégeant et préservant les espaces agricoles dans le zonage notamment.

Une alimentation saine et locale



ACTION 30

Revitaliser les terres agricoles



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Protéger et développer le foncier agricole** par la mise en place d'outils réglementaires.
- Remettre en **culture des surfaces en friche ou délaissées**.
- Développer des **surfaces agricoles supplémentaires**
- Générer un développement économique et la **création d'emplois**.



BUDGET ESTIMÉ

- **20 000 €** en 2021 pour un conventionnement avec le Département et le pôle Abiosol.



INDICATEURS DE SUIVI

- Accroissement du **nombre d'ETP dans le secteur agricole**.
- Évolution des surfaces agricoles.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Lancement d'un groupe de travail multi partenaires.
2021-2022	Élaboration d'un schéma de revitalisation des terres agricoles et conventionnement avec le Pôle Abiosol et le Département

Directions pilotes : DGA PCAET, Affaires juridiques, assemblées et patrimoine.

Autre direction impliquée : Observatoire.

Partenaires : DRIAAF, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations, Département, AEV, SAFER.





ACTION 31

Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire

Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaite expérimenter sur son Territoire la création d'un point de vente du type marché biologique de plein air.

Le marché permettra la vente d'une multitude de produits : fruits, légumes, confitures, produits laitiers, viandes, miels... mais aussi des produits artisanaux ou de beauté.

Ce point de vente permettra aux producteurs bio du territoire de vendre en direct leur production.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Sensibiliser aux enjeux** de l'agriculture et de l'alimentation durable.
- **Revitaliser les centres-villes.**
- **Assurer un débouché** supplémentaire aux exploitants du territoire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**exploitants prenant part** à l'expérimentation.
- Fréquentation du point de vente.



BUDGET ESTIMÉ

- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Élaboration du projet.
2022	Expérimentation d'un point de vente bio.

Direction pilote : DGA PCAET.

Partenaires : Villes, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles.



ACTION 32

Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire

GPSEA est compétent en matière de construction et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial. Un certain nombre de ces lieux mettent à la disposition de leurs usagers des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks, d'autres proposent également des produits de confort liés à la pratique sportive ou dans le cadre des révisions d'examens.

En adéquation aussi bien avec le programme national de l'alimentation qu'avec le projet alimentaire territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Promouvoir la **consommation de produits frais, de saison et locaux**.
- Développer une **éducation à une alimentation saine**.
- **Lutter contre la « malbouffe »**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de distributeurs.
- Quantités vendues dans les distributeurs.



BUDGET ESTIMÉ

- **Investissement réalisé par le partenaire privé ou l'agriculteur.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Élaboration du projet.
2022	Contractualisation avec les opérateurs et lancement de l'expérimentation.

Direction pilote : DGA PCAET.

Autres directions impliquées : Culture et Sports, Affaires générales.

Partenaires : Exploitants agricoles, associations sportives.



ACTION 33

Développer l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine offre une mixité d'usages à des fins récréatives, éducatives et de partage en offrant des espaces de culture ouverts à tous ou en accès réservé : potagers, vergers, poulaillers...

GPSEA souhaite augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible : parcelles disponibles, toitures, friches, espaces publics, terrasses... Outre une plus grande autosuffisance, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du Territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.

En amont, le Territoire s'assurera que tout projet inclut des dispositions de vérification de la qualité agronomique des sols afin d'éviter des sites et sols pollués ou à forte retombées de polluants atmosphériques pour assurer la qualité des productions alimentaires.

Des sensibilisations à des pratiques durables seront réalisées pour une meilleure consommation des ressources et limiter l'usage des intrants.

Une alimentation saine et locale



ACTION 33

Développer l'agriculture urbaine



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Valoriser les friches, délaissés ou réserves foncières.
- Améliorer le **cadre et la qualité de vie**.
- Assurer une production vivrière.
- Maintenir et développer la **biodiversité en ville**.
- Contribuer à la **formation et à l'éducation alimentaire**.
- Garantir des bénéfices environnementaux.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Surfaces cultivées** supplémentaires.
- Nombre de **projets accompagnés et soutenus**.



BUDGET ESTIMÉ

- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Identification des friches, délaissés et réserves foncières disponibles.
2022-2025	Recherche de porteurs de projets par appel à projet annuel.

Direction pilote : DGA PCAET

Autres directions impliquées : Aménagement et mobilités, Attractivité, Production florale et arboricole.

Partenaires : DRIAAF, chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations de jardins collectifs, Villes.





ACTION 34

Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

La rénovation du patrimoine bâti offre un puissant levier pour réduire ses besoins énergétiques et plus largement ses consommations (renforcement de l'isolation, ventilation adéquate pour garantir une qualité de l'air intérieur optimale sans déperdition de chaleur, remplacement du matériel électrique...).

Cette action nécessite de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments qui composent le patrimoine de GPSEA résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

Cet état des lieux exhaustif, fondé sur des diagnostics de performance énergétique (voir ci-dessous), permettra d'établir un programme de travaux et d'évaluer le retour sur investissement des opérations de rénovation, en tenant compte, pour les bâtiments concernés, des dispositions du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Une attention particulière sera consacrée à la réhabilitation des piscines. Les programmes de travaux pourront encourager et favoriser l'usage de matériaux biosourcés, en s'assurant de l'exemplarité des projets en phase de chantier (gestion des déchets, origine des matériaux, nuisances sonores...).

Actuellement, des diagnostics de performance énergétique (DPE) ont été réalisés sur 33 des 80 bâtiments ciblés (dont des établissements recevant du public). Un plan d'action est ensuite décliné pour rénover le bâti, améliorer sa performance énergétique.

Les Certificats d'Économie d'Énergie seront valorisés de manière plus automatique au sein des services de GPSEA.

La Maison de la Nature et de l'Environnement est un projet exemplaire intégrant des énergies renouvelables, des matériaux biosourcés, des dispositifs d'infiltration des eaux de pluie... Les innovations recherchées et mises en œuvre pour sa réhabilitation seront valorisées afin qu'elles soient répétées dans un maximum de projets (en fonction des capacités et possibilités de chacun). Les aménageurs souhaitant développer un projet exemplaire pour le territoire pourront s'appuyer sur ce projet de la Maison de la Nature.



ACTION 34

Doubler les investissements consacrés
à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réalisation des **diagnostics de performance énergétique** (DPE) réglementaires.
- **Suivi numérique** des consommations énergétiques des bâtiments.
- Élaborer et mettre en œuvre un **plan pluriannuel d'investissement** (PPI) Rénovation.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **DPE réalisés**.
- Nombre d'**audits réalisés**.
- **Évolution des dépenses** de fluides.
- **Évolution des investissements** réalisés.



BUDGET ESTIMÉ

- À déterminer à la mise en place du PPI.
- **Passer de 500 000 € annuels à 1 million d'euros d'investissement.**
- **Subvention des différents partenaires** (ADEME, Métropole du Grand Paris, Région, Département,...)
- Démarche certificat d'économie d'énergie (CEE).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réaliser l'audit de l'ensemble des bâtiments de GPSEA via des diagnostics de performance énergétique.
2020	Mise en place d'un logiciel de suivi des consommations. Mise en place d'un Comité de Pilotage pour prioriser les besoins de rénovation. Sélection d'un AMO d'accompagnement sur la démarche.
2020-2021	Élaboration et adoption du PPI rénovation avec un axe « piscines ».
À partir de 2022	Réalisation des travaux selon le PPI rénovation.
À partir de 2023	Évaluation des travaux.

Direction pilote : Bâtiments.

Autre direction impliquée : Finances/Commande publique.

Partenaires : Agence de l'Énergie, ADEME, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France, UPEC.



ACTION 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation des bâtiments territoriaux

Un contrat de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation permet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment par la diminution des consommations d'énergie. Le titulaire du contrat s'engage à respecter les objectifs fixés sous peine d'être pénalisé financièrement.

La mise en place d'un contrat de performance énergétique nécessite des données précises des bâtiments à la fois sur les consommations et les installations techniques.

GPSEA a décidé de lancer un contrat d'exploitation de transition pour une durée de 3 ans et 9 mois permettant ainsi, durant cette période, d'acquérir les connaissances techniques et économiques suffisantes des installations pour proposer en 2024 un contrat de performance énergétique.

En raison de la diversité du besoin à l'échelle du territoire, GPSEA a décidé de renouveler en 2019 le marché d'exploitation du chauffage et connexes en deux lots : un premier intégrant tous les bâtiments administratifs et culturels, le Centre de production florale et arboricole et la Cuisine centrale et un second intégrant tous les équipements sportifs (piscines et complexes sportifs).

Pour le premier lot, GPSEA a prévu de mettre en place dans ce marché une clause d'intéressement pour certains sites, excepté, en raison de leurs activités, le Centre de production florale et arboricole et la Cuisine centrale. Pour les autres sites équipés d'installations gaz, cette clause sera envisagée dans une année voire deux afin de pouvoir récolter les données de consommation et de pouvoir fixer des cibles appropriées au fonctionnement du bâtiment.

La clause d'intéressement a pour objectif d'impliquer le titulaire dans une démarche d'économie d'énergie et de meilleure gestion des équipements.

Dans le cas où des travaux d'optimisation ou de rénovation seraient prévus, le Territoire étudiera la mise en place d'EnR, en priorisant le remplacement des chauffages les plus émissifs et en privilégiant les EnR sans source de combustion et les réseaux de chaleur, quand les conditions le permettent.



ACTION 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments territoriaux



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer la connaissance des consommations par la **mise en place d'un logiciel de suivi**.
- **Maîtriser les consommations** énergétiques des bâtiments.
- Établir un **diagnostic technique des installations** chauffage-ventilation-climatisation dans le but de programmer des travaux de rénovation et d'optimisation et de réduire les consommations énergétiques.
- **Étendre la clause d'intéressement** sur plusieurs bâtiments pour 2023.
- Mettre en place un **contrat de performance énergétique**.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution des consommations énergétiques.**
- **Évolution des dépenses** de fluides.
- Nombre de **clauses d'intéressement**.



BUDGET ESTIMÉ

- **50 000 € en 2020.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Renouvellement du marché exploitation chauffage ventilation et climatisation.
2020 à 2023	Mise en place d'un logiciel de suivi des consommations. Mise en place d'un comité technique (AMO, direction bâtiment, MRCP). Mise en place d'un comité de pilotage. Etude des caractéristiques énergétiques des bâtiments. Extension de la clause d'intéressement sur plusieurs bâtiments.
2024	Implémentation d'un contrat global de performance lors du renouvellement des marchés.

Direction pilote : Bâtiments.

Autre direction impliquée : Finances/Commande publique.



ACTION 36

Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve

Ayant un rôle de coordinateur de la transition énergétique au sein de son territoire, GPSEA se doit d'être exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti. De plus, souhaitant s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone, de nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieurs à la réglementation en vigueur.

En effet, différents axes peuvent être améliorés et étudiés dès la conception des projets : diminution de rejets de CO₂ et polluants atmosphériques, réduction des consommations énergétiques, stockage du CO₂, réduction des vulnérabilités du territoire au changement climatique (végétalisation, gestion de l'eau pluviale à la parcelle, etc.), maîtrise des consommations d'eau potable, intégration des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés, ventilation et amélioration de la qualité de l'air intérieur, limitation de l'artificialisation de sols, exemplarité des chantiers (faibles nuisances, gestion des déchets, origine des matériaux...).

Selon les projets de GPSEA, différentes démarches pourront être étudiées : objectifs de performance thermique supérieurs à la réglementation en vigueur, prise en compte de la démarche bâtiments durables franciliens (BDF), recherche de labels ou de certification dans le domaine des démarches en faveur du développement durable, analyse de l'apport du BIM (Modélisation des données du bâtiment). Les Certificats d'Économie d'Énergie seront valorisés de manière plus automatique au sein des services de GPSEA.

Une attention particulière sera consacrée à la réhabilitation des piscines (consommation d'eau et d'énergie).

L'atlas des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) réalisé courant 2021 (cf. action 4) ainsi que l'étude de potentiel du développement de ces énergies seront appréhendés dès les études de conception de maîtrise d'œuvre afin de développer une énergie adaptée à chaque projet en fonction de ses spécificités (localisation, usage, potentiel, budget). À la suite des audits, les démarches d'investissement intégreront les réflexions sur le choix des EnR&R à mettre en place. Les énergies sans combustion et les réseaux de chaleur seront privilégiés afin de maximiser les effets positifs sur la qualité de l'air, en ciblant notamment le remplacement des chauffages les plus émissifs. La géothermie sera particulièrement étudiée, cette source d'énergie présentant un potentiel de développement intéressant sur certaines zones du territoire. Sur les autres zones, l'énergie solaire représente un réel enjeu.

Ainsi, certains sites de GPSEA pourront être identifiés afin de participer à l'appel à projet de la Métropole du Grand Paris sur l'identification et l'exploitation de toitures photovoltaïques.



ACTION 36

Systematiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve



OBJECTIF À ATTEINDRE

- 100 % des projets de rénovation ou de construction de bâtiment inscrits à terme dans une **démarche environnementale supérieure à la réglementation thermique en cours**.
- Réalisation d'**audits énergétiques** préalablement aux travaux de rénovation importante.
- Prendre en compte la **notion de coût globalisé** dans la conception d'un projet (coût travaux + coût fonctionnement).



BUDGET ESTIMÉ

- Selon le coût objectif fixé pour l'opération de rénovation ou de construction par la collectivité.
- **Subvention possible de différents partenaires**.
- Démarche Certificat d'Économie d'Énergie (CEE).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **projets faisant l'objet d'une démarche environnementale**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
À partir de 2019	Dès le lancement d'une nouvelle opération de réhabilitation importante ou de construction.

Direction pilote : Bâtiments.

Autres directions impliquées : Finances/Commande publique, Observatoire.

Partenaires : ADEME, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France, professionnels du bâtiment.



ACTION 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPEREC pour les besoins du Territoire

Tout en maintenant des objectifs de réduction des consommations énergétiques, GPSEA souhaite acheter de l'énergie exclusivement 100 % renouvelable aux producteurs d'énergie afin d'encourager et d'accompagner la transition énergétique. A ce titre, GPSEA a décidé, dans le cadre de sa convention avec le SIPPEREC, d'avoir recours à une électricité d'origine renouvelable certifiée sur toute la durée du marché. Le fournisseur titulaire de marchés (EDF Collectivités) entend commercialiser de l'électricité d'origine renouvelable et s'adapter aux nouveaux usages de l'électricité liés au développement durable et au processus de transition énergétique.

L'adhésion de la collectivité à cette nouvelle offre a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver l'environnement.

Ce sont environ 500 MWh pour les tarifs bleus (< 36 kVa) et 5 600 MWh pour les tarifs jaunes et verts (> 36 kVa) qui seront convertis à l'échelle des bâtiments de GPSEA.

Pour l'ensemble des contrats concernés par ces marchés, le choix de GPSEA s'est porté sur le tarif 100 % renouvelable, dont le surcoût associé est de 0,25 € / MWh pour la puissance souscrite supérieure à 36 kVa (tarifs jaune et vert), et de 1,11 € / MWh pour la puissance inférieure à 36 kVa (tarif bleu).

Concernant l'approvisionnement en gaz, une marge de manœuvre est possible avec le renouvellement du contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2022. Il sera envisagé d'augmenter la part de gaz renouvelable utilisé.

Construisons et rénovons exemplaire



ACTION 37

Se fournir en énergie 100 % propre
auprès des fournisseurs du SIPPEREC
pour les besoins du Territoire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Convertir l'énergie fossile en 100 % d'énergie renouvelable pour l'électricité.
- Augmenter la part de gaz renouvelable



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du nombre de contrats d'énergie verte.



BUDGET ESTIMÉ

- Un surcoût annuel estimé à **3 000 € environ** calculé à partir des consommations 2018.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2024	Intégrer le tarif 100 % renouvelable pour les marchés d'approvisionnement d'énergie lors des renouvellements.

Direction pilote : Bâtiments.

Autre direction impliquée : Finances/Commande publique.

Partenaires : SIPPEREC.





ACTION 38

Changer les comportements des agents

De nombreux écogestes permettent des changements de comportement et d'habitudes. L'effort de GPSEA porte également sur la sensibilisation aux écogestes des agents et, à venir, des usagers des équipements territoriaux. L'implication et l'adhésion des agents sont indispensables afin de diffuser des bonnes pratiques. Pour cela, une réflexion a été mise en place afin de dégager les actions prioritaires :

- Sensibilisation récurrente et régulière aux enjeux liés au changement climatique donnant à chacun la possibilité d'agir et de s'inscrire dans une réelle démarche collective ;
- Sensibilisation des agents aux écogestes et aux bonnes pratiques (consommation d'eau et d'énergie, tri des déchets, promotion des mobilités actives...);
- Partage des bonnes pratiques par des ateliers écogestes sur les différents sites.

GPSEA continuera d'inciter ses agents aux écogestes, via une communication originale et innovante et des animations organisées en interne, afin de favoriser l'engagement du plus grand nombre.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Faire **évoluer les écogestes** pour les agents.
- Réaliser des **économies de fluides** dans les équipements territoriaux



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution de la consommation** d'eau et d'énergie à GPSEA.
- Nombre d'agents sensibilisés



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Mise en place d'une stratégie en interne sur les écogestes.
À partir de 2021	Ateliers de sensibilisation pour les agents.

Directions pilotes : DGA PCAET, Services urbains.

Autres directions impliquées : Toutes directions.

**Toutes et tous
engagés pour le climat**



ACTION 39

**Diffuser
une culture climat**

Grand Paris Sud Est Avenir a pour mission de sensibiliser le grand public en général et les jeunes en particulier sur les grandes thématiques du développement durable. La sensibilisation des jeunes est d'autant plus importante qu'ils sont les éco-citoyens de demain et qu'ils peuvent, dès à présent, devenir les prescripteurs des bons gestes au sein de leur famille et les moteurs du changement de comportement. Le public scolaire est donc une cible prioritaire.

Au titre de sa mission d'animation et de formation, l'EPT souhaite poursuivre le développement de son offre d'animations afin de couvrir les différentes thématiques du développement durable : climat, énergie, air, tri...

GPSEA accompagne les groupes scolaires dans la définition de projets d'école autour du développement durable et facilite le lien entre les différents acteurs de l'écosystème scolaire (écoliers, enseignants, personnels de cantine et d'entretien, animateurs, directeur, gardien...) pour la mise en place d'une action concertée et d'envergure.

En 2019, 229 animations ont eu lieu (175 sur le temps scolaire et 54 sur le périscolaire). En 2020, malgré la situation sanitaire, 126 animations ont pu être réalisées (120 sur le temps scolaire et 6 sur le périscolaire). De nouveaux outils pédagogiques ont été déployés sous la forme numérique.

GPSEA continuera également d'encourager et d'accompagner aussi les écoles dans le processus "Établissement en Démarche Développement durable" (E3D) initié par l'Éducation nationale.

Enfin, l'EPT organisera des initiatives en lien avec les villes, à l'occasion de la semaine européenne du développement durable.





ACTION 39

Diffuser
une culture climat



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Faire évoluer les **comportements des habitants** et en priorité des plus jeunes.
- Impulser des **projets réunissant les différents acteurs** pour une action massive.
- Inciter les écoles à rentrer dans la **démarche E3D** ou la poursuivre.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **personnes sensibilisées**.
- Nombre d'**animations et ateliers réalisés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Animations pédagogiques : **15 000 €/an** pour le marché d'animations.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réalisation d'une offre de services, réactualisée chaque année
À partir de 2020	Mise en place et développement d'animations.

Direction pilote : Services Urbains.

Partenaires : Villes, Établissement scolaires, Inspection académique, SIVOM.



ACTION 40

Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique.

Aussi, GPSEA anticipe les besoins en formation des agents de GPSEA, notamment de la Direction des Bâtiments et de la Production florale et arboricole. À titre d'exemple, les besoins déjà identifiés pour la Direction des bâtiments sont les suivants :

- S'informer et se former sur les problématiques liées au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et à la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- Veilles technique et technologique sur les enjeux du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie ;
- Participation à des visites de sensibilisation ou des congrès.

La Direction de la Transformation et du dialogue social intègre ces éléments au plan de formation de GPSEA pour répondre aux besoins afin de faire monter en compétence ces agents.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Former les agents** aux nouveaux métiers de demain face au changement climatique.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**agents formés**.
- Nombre de **formations réalisées**.



BUDGET ESTIMÉ

- Formation de 50 agents par an :
20 000 à 30 000 € par an.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
À partir de 2020	Intégration systématique de formats spécifiques dans le plan de formation de GPSEA.
À partir de 2020	Formation /sensibilisation des agents GPSEA.

Direction pilote : Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Bâtiments, Production florale et arboricole.

Partenaires : Agence de l'Énergie, CNFPT.

**Toutes et tous
engagés pour le climat**



ACTION 41

**Réduire
l'impact du numérique
sur l'environnement**

L'empreinte environnementale liée à nos outils numériques ainsi qu'à nos modes d'utilisation est très forte mais encore mal connue et prise en compte.

Afin de la réduire, GPSEA souhaite former ses agents aux gestes simples permettant de réduire l'impact des usages numériques sur l'environnement. Ceci passe par une sensibilisation aux outils numériques (tablettes, ordinateurs, imprimantes) et par l'apprentissage des bonnes pratiques de ces outils afin de diffuser la culture de la sobriété numérique : modération des impressions, extinction des ordinateurs portables, stockage des données, poids des e-mails et pièces jointes envoyés, gestion des boîtes mails, synchronisation des données en local, téléchargement de documents, visioconférences et techniques pour réduire la consommation d'énergie (limitation du temps en vidéo, par exemple).

GPSEA souhaite maîtriser l'utilisation des équipements en dimensionnant les achats en rapport aux besoins réels, en réalisant une affectation optimale des équipements et en augmentant la durée de vie des équipements des agents (ordinateurs, écrans, téléphones...).

GPSEA souhaite également changer sa manière de consommer, en réalisant des achats équitables de matériel numérique. L'utilisation d'une solution hyperconvergée permettra une infrastructure évolutive avec des achats se résumant au strict nécessaire et avec un ajustement des capacités, dans la logique du besoin réel.





ACTION 41

Réduire
l'impact du numérique sur l'environnement



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Intégrer dans les formations au numérique une **utilisation raisonnée des outils**.
- Faire davantage appel aux associations de collecte et réutilisation de matériel informatique.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**agents formés**.



BUDGET ESTIMÉ

- À estimer en fonction du nombre d'agents.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Établissement des plans de formations.
À partir de 2020	Formation des agents.

Direction pilote : Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.

Partenaires : Associations.



ACTION 42

Réaliser une charte des achats durables

Les achats de GPSEA pèsent environ 50 millions d'euros chaque année. Ainsi, la commande publique constitue un véritable levier de politique publique, notamment en ce qui concerne les enjeux de développement durable (économique, social, environnemental).

Il convient ainsi de dessiner les grandes lignes qui fixent la politique achat de GPSEA en matière d'achat durable.

Dans cet objectif, une charte des achats durables a été adoptée par le conseil de territoire en 2019. Celle-ci se compose d'une charte relative aux achats socialement responsables lancée en lien avec les partenaires sociaux et les villes du Territoire, afin de développer l'insertion dans nos marchés publics.

Elle comprend également une charte des achats éco-responsables associant plusieurs communes du Territoire en vue de développer les achats peu gourmands en énergie, issus de l'économie circulaire.

De ces chartes des achats durables découleront également des critères de sélection des offres reçues (éthique, préservation de la santé, de la biodiversité).



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Finalisation d'une charte des achats socialement responsables
- Élaboration d'une charte relative aux achats durables en matière environnementale.
- 30 % des marchés publics font l'objet d'une clause environnementale à l'horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés publics avec critères environnementaux.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Adoption d'une charte des achats socialement responsables et d'une charte des achats éco-responsables.
2020-2024	Ajout d'une clause environnementale et/ou d'une clause sociale dans les nouveaux marchés publics. Analyse des offres en ajoutant des critères environnementaux.

Direction pilote : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : L'ensemble des directions.

Partenaires : Villes.





ACTION 43

Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

Grand Paris Sud Est Avenir développe les outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires. Une des formes est l'achat groupé avec les communes du Territoire.

L'intérêt du groupement de commandes repose sur trois fondements principaux :

- Optimiser les dépenses conformément à la politique d'achat des collectivités du Territoire ;
- Lancer une consultation unique pour répondre à des besoins identiques entre plusieurs entités permettant une plus grande facilité de l'acte d'achat ;
- Sécuriser juridiquement nos achats.

L'objectif est double : il permet de mutualiser les procédures de marchés et de massifier les besoins, avec à la clé des gains issus de l'économie d'échelle réalisée.

Cette stratégie comporte également des objectifs en matière de développement durable. La mutualisation des biens par une mise à disposition pour tous permettra notamment la réduction de la consommation d'énergie liée à la fabrication des fournitures. Enfin, il est également recherché une réduction des émissions de CO2 grâce à la rationalisation des déplacements du titulaire lors des prestations de services ou de la livraison des biens. L'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics sera également proposée.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Optimiser l'emploi** des ressources et infrastructures achetées par GPSEA via des marchés publics groupés ou via l'adhésion à une centrale de marchés ou d'achat.
- **Mutualiser l'utilisation de certains équipements.**
- **Rationaliser les déplacements** des fournisseurs et prestataires.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**achats groupés**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020 - 2024	Réaliser un inventaire des biens et équipements pouvant être mutualisés.
2020 - 2024	Modifier les marchés pour atteindre une taille critique.

Direction pilote : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : Toutes celles concernées par des marchés publics.

Partenaires : Villes, Centrales d'achat.





ACTION 44

Développer une stratégie financière responsable

Afin d'accompagner sa démarche en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière responsable.

Chaque année, ce sont près de 20 millions d'euros d'emprunts qui sont contractés auprès de nos partenaires bancaires. Grâce au financement de ses investissements par des prêts verts, GPSEA contribue à une finance plus responsable, en ciblant des investisseurs qui se préoccupent de l'impact environnemental des projets qu'ils financent.

Les prêts verts permettent d'accompagner les projets de multiples domaines d'investissements tels que la gestion durable de l'eau et de l'assainissement, la gestion et la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique de la construction, etc. Ces prêts verts sont refinancés via des obligations vertes « green bonds ». Un premier prêt vert est mis en place en 2019 dans le cadre du financement des travaux de remise aux normes du réseau d'assainissement.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Développer le recours aux financements verts et responsables.



BUDGET ESTIMÉ

- Taux d'intérêts des emprunts contractés.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **prêts verts contractés**.
- Part du **besoin de financement annuel** couvert par des financements verts.
- Part de l'**encours de dette « vert »** dans le total de l'encours de dette de GPSEA.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Premier prêt vert contracté sur le budget annexe assainissement pour 1,2 millions d'euros.
2019 - 2024	Développer le recours aux financements verts.

Direction pilote : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : L'ensemble des directions concernées par les projets financés via les prêts verts.

Partenaires : Partenaires bancaires telles que la Banque des Territoires, la Banque Postale, la SFIL.





ACTION 45

Dématérialiser pour économiser

GPSEA entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration dont l'un des aspects est la digitalisation de ses manières de travailler. Sur le plan comptable, le Territoire dématérialise d'ores et déjà les pièces justificatives liées à ses marchés publics après leur intégration dans son logiciel financier, ainsi que les mandats de dépense et titres de recette adressés au comptable public. Les factures émises par les entreprises sont désormais également reçues au format numérique par le biais d'une plateforme mise à disposition par l'État.

Afin de prolonger ces étapes, GPSEA ambitionne de finaliser la dématérialisation de sa chaîne comptable, de l'élaboration des bons de commande à la signature des mandats de paiement et des titres de recette, ainsi que des pièces relatives aux marchés publics avant leur signature par l'autorité territoriale.

À moyen terme, la dématérialisation d'autres procédures est envisagée, notamment concernant la gestion des congés ou la mise en place d'un parapheur électronique. Elle permettra de généraliser la circulation des documents en format numérisé (conventions, notes internes etc.). Ce chantier sera prolongé par des réflexions concernant l'archivage électronique afin de réduire le volume de papier stocké dans les locaux.

La généralisation de la dématérialisation sera enfin accompagnée d'actions de sensibilisation à destination des agents afin de maximiser son impact sur les comportements individuels liés à l'utilisation du papier. Une sensibilisation sera également réalisée pour prendre en compte l'impact de la dématérialisation et du numérique sur l'environnement et favoriser les bons comportements, en lien avec l'action n°41.



ACTION 45

Dématérialiser pour économiser



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire la consommation de 30 000 feuilles par an.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **consommation du papier**.
- Évolution des quantités de papier acheté



BUDGET ESTIMÉ

- 3 000 € d'écran.
- 25 000 € la première année puis 15 000 € les années suivantes.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Dématérialisation de la chaîne comptable. Actions de sensibilisation auprès des agents pour économiser le papier. Mise en place d'une démarche de parapheurs numériques.
2020-2023	Mise en place d'une solution d'archivage électronique des documents.

Direction pilote : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : Observatoire, Transformation et dialogue social, Affaires générales.

Partenaires : Infocom 94, Direction départementale des finances publiques.



ACTION 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration

Un plan de déplacement d'administration vise à augmenter l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche à pied et autres services) ainsi qu'à développer d'autres pratiques de déplacements (covoiturage, autopartage, etc.). Les bénéfices des mobilités douces sur la santé peuvent être mis en avant afin de sensibiliser et inciter les agents au changement.

Le développement d'espaces de coworking, du télétravail, des réunions en visio-conférence permet également de réduire l'empreinte carbone due aux déplacements professionnels.

En coordination avec le Plan local de mobilités, GPSEA a lancé une réflexion afin d'élaborer son plan de déplacement interne, dont les étapes seront :

- Constitution d'un Comité de pilotage ;
- Lancement d'un diagnostic en interne ;
- Définition et mises en œuvre d'actions concrètes ;
- Mise en œuvre, pilotage et suivi des objectifs.

Des objectifs en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques pourraient y être inscrits.

La formation à l'écoconduite des agents territoriaux qui roulent le plus et conduisent des poids lourds permettrait également de limiter les consommations de carburant et les émissions de CO².



ACTION 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire les émissions de GES liées aux déplacements professionnels et les trajets domicile-travail



BUDGET ESTIMÉ

- Moyens humains en interne pour le diagnostic.
- Formations en écoconduite : **environ 2 000 € pour 50 agents.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**agents formés à l'écoconduite.**
- **Évolution de l'empreinte carbone** liée aux déplacements des agents.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Lancement de la démarche et réalisation d'un diagnostic. 1 ^{ères} formations à l'éco-conduite.
2021-2024	Mise en place d'actions.

Direction pilote : Aménagement et mobilités.

Autre direction impliquée : Transformation et dialogue sociale (au titre de la formation).

Partenaires : CNFPT, La Poste,...



ACTION 47

Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux

GPSEA s'engage à réduire progressivement le plastique. Pour ce faire, la collectivité met en place une démarche interne pour supprimer d'ici 2025 le plastique notamment dans le domaine alimentaire.

Dès 2020, une expérimentation a été lancée pour équiper les salles de réunions de carafes en verre, de gobelets en carton (en verre, à terme). Il est également étudié la dotation d'éco-cups en plastique recyclé pour tous les agents de GPSEA. D'autres solutions seront progressivement mises en place : plateaux-repas sans plastique, gourdes réutilisables, etc.

Des échanges auront lieu avec les communes qui ont la même ambition afin d'échanger les bonnes pratiques et lancer éventuellement une démarche commune d'achats.

A terme, en concertation avec les collectivités compétentes, cette démarche pourrait être étendue à d'autres établissements du territoire (cantines, écoles, maisons de retraite...)

Par ailleurs, en application de la loi Agriculture et Alimentation (Egalim), les barquettes alimentaires pour la livraison des repas produits par la Cuisine centrale de GPSEA doivent être supprimées à terme. Une expérimentation est en cours avec des barquettes recyclables afin de trouver une solution optimale.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Réduire tout le plastique** alimentaire d'ici 2025.



BUDGET ESTIMÉ

- **Frais de fournitures**, hors frais de personnel et logistique, en deçà de 25 000 €



INDICATEURS DE SUIVI

- **Volume des achats** pour remplacer le plastique alimentaire.
- **Évolution de l'utilisation du plastique** dans le domaine alimentaire.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Mise en place d'un groupe de travail. Essai de nouvelles barquettes alimentaires pour les repas fournis par la Cuisine centrale.
2020	Achats complémentaires et campagne de sensibilisation auprès des agents.

Directions pilotes : Affaires générales, Restauration.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.





ACTION 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers

GPSEA est propriétaire d'un patrimoine mobilier (mobilier de bureau, véhicules de service, matériel informatique...) dont une part n'est plus utilisée aujourd'hui et mobilise de l'espace dédié au stockage.

GPSEA souhaite s'engager dans une démarche visant à donner une seconde vie à ces matériels, et ainsi limiter le volume de déchets et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs situations peuvent être envisagées :

- La vente du bien à un tiers (y compris aux agents) ;
- La réparation du bien ou sa mise à jour (augmenter la durée de vie) ;
- Le don du bien à une association (insertion, lutte contre la fracture numérique, ...)
- Le marché public d'acquisition de biens incluant une clause de reprise ;
- La destruction des biens mobiliers en privilégiant leur recyclage ou leur valorisation.



ACTION 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire le gaspillage et donner une seconde vie aux matériels.



INDICATEURS DE SUIVI

- Inventaire du mobilier destiné au réemploi.
- Nombre de biens réemployés.
- Nombre de biens vendus et valorisés.



BUDGET ESTIMÉ

- Dépenses : **1000 € par an** pour l'abonnement à une plateforme sécurisée de web-inventaire/ Web-Enchère et à une solution automatisée de ventes aux enchères sur internet.
- Recettes issues des ventes.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Formation des agents à l'outil. Expérimentation de vente aux enchères de mobiliers de bureau inutilisés et entreposés dans un local de stockage (inventaire-identification du matériel à redéployer en fonction des besoins des services ou à vendre) - Mise en ligne sur webenchères - Valorisation et/ou recyclage des mobiliers à détruire.
2020-2024	Extension du dispositif aux autres biens mobiliers. Mise en place d'un comité technique (éligibilité des biens à vendre - modalité de recensement des biens à inventorier- modalités de détermination des prix). Mise en place d'un comité de pilotage.

Directions pilotes : Affaires générales, Transformation et dialogue social.

Autre direction impliquée : Finances/Commande publique.



ACTION 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Avec 13 200 repas livrés dans les établissements scolaires, Grand Paris Sud Est Avenir peut lutter directement contre le gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, plusieurs pistes sont envisagées :

- Créer un partenariat avec des associations d'aide alimentaire locales pour que les repas non servis dans les cantines scolaires et les selfs du personnel puissent être donnés et ainsi être revalorisés. Dans ce contexte, l'élaboration d'une convention est un prérequis pour définir les modalités de collaboration. En amont, un accompagnement de ces associations à l'achat d'armoires réfrigérées permettant le respect de la chaîne du froid et au respect des bonnes pratiques d'hygiène partagées doit également être envisagé.
- Expérimenter une obligation d'inscription préalable aux restaurants administratifs pour les agents territoriaux.
- Inciter des communes à mettre en place un dispositif de préinscriptions des usagers pour l'accès à la restauration scolaire, afin de disposer le plus en amont possible du nombre réel de repas à fabriquer/à livrer et ainsi éviter les surproductions.

La gestion des déchets résiduels sera à intégrer en développant, par exemple, le compostage dans les établissements.

Des modes de travail innovants



ACTION 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Réduire** à une part marginale **le nombre de denrées alimentaires jetées.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes mettant en place un **système d'inscription préalable à la cantine.**
- **Nombre de repas non servis revalorisés.**



BUDGET ESTIMÉ

- **5 000 € pour l'achat d'une armoire réfrigérée** double porte avec thermographe (à multiplier par le nombre de sites associatifs partenaires).
- **5 000 € pour la mise en place d'une plateforme** de réservation.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Conventionnement avec des associations locales pour leur fournir les repas non utilisés.
2020	Lancement du formulaire d'inscription aux restaurants administratifs.

Direction pilote : Restauration.

Autres directions impliquées : Affaires juridiques, assemblées et patrimoine, Finances/Commande publique.

Partenaires : Villes, Associations.





ACTION 50

Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements

Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone liés aux déplacements des agents, GPSEA a fait réaliser en 2017 une étude complète sur sa flotte de véhicules en vue de :

- Diminuer l'impact environnemental de la flotte, dans le respect de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte et dans le cadre de son PCAET ;
- Envisager la mutualisation des moyens ;
- Réduire le niveau de dépenses lié aux parcs de véhicules, dans le respect des missions de service public.

À la suite de cette étude, l'EPT convertit progressivement une partie de son parc. Actuellement, sur les 283 véhicules utilisés par les services, 21 sont électriques et 2 hybrides. L'ambition de GPSEA est de continuer à renouveler et à optimiser sa flotte automobile, en tenant compte de l'impact carbone de la production d'un véhicule dans cette stratégie de renouvellement (analyse du cycle de vie).



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Augmenter le nombre de véhicules propres** dans le parc de véhicules.
- Augmenter le nombre de **déplacements réalisés avec des véhicules moins émissifs**.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution du parc automobile** et part de véhicules électriques.
- **Évolution des kilométrages** effectués en véhicules thermiques et électriques.



BUDGET ESTIMÉ

- À estimer en fonction du nombre de véhicules achetés.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Évolution du parc automobile, acquisition de nouveaux types de véhicules.
2020	Formation des agents aux enjeux des déplacements.

Directions pilotes : Affaires générales, Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.

LES CONTRIBUTIONS

INSTITUTIONS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Préfecture d'Île-de-France Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	Ateliers	NON
Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME)	Réunions	NON
Agence Régionale de la biodiversité	Ateliers	NON
Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France	Réunions	NON
Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne	Réunions	NON
Caisse des dépôts et consignations	Ateliers	NON

COLLECTIVITÉS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Alfortville	Ateliers/Réunions	NON
Boissy-Saint-Léger	Ateliers/Réunions	NON
Bonneuil-sur-Marne	Ateliers	NON
Chennevières-sur-Marne	Ateliers	NON
Créteil	Ateliers/Réunions	NON
Département du Val-de-Marne	Ateliers/Réunions	NON
Grand Orly Seine Bièvre	Ateliers/Réunions	NON
La-Queue-en-Brie	Ateliers	NON
Le Plessis-Trévisé	Réunions	NON
Limeil-Brévannes	Réunions	NON
Mandres-les-Roses	Réunions	NON
Marolles-en-Brie	Ateliers	NON
Métropole du Grand Paris	Ateliers	NON
Noiseau	Ateliers/Réunions	NON
Ormesson-sur-Marne	Réunions	NON
Paris Est Marne & Bois	Ateliers/Réunions	NON
Périgny-sur-Yerres	Réunions	NON
Santeny	Réunions	NON
Sucy-en-Brie	Ateliers/Réunions	NON
Villescresnes	Réunions	NON

ENTREPRISES

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
DERICHEBOURG	Ateliers	NON
EKODEV	Ateliers	NON
Fontain Concept	Ateliers	NON
GADZ	Ateliers	NON
INNOGUR	Ateliers	NON
La Poste	Ateliers	NON
LEAKMITED	Ateliers	NON
TAB ROAD RAIL	Film	NON
TECHNI PROCESS	Ateliers	NON
TENCATE	Ateliers	NON
SARL LE NOBLE	Film	NON
VDBM	Ateliers	NON

LES CONTRIBUTIONS

PARTENAIRES

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Observatoire Économique, Social et Environnemental de GPSEA	Ateliers/Réunions	OUI
Créteil Habitat	Réunions	NON
Batigères	Réunions	NON
Valophis Habitat	Réunions	NON
Action logement services idf	Réunions	NON
Établissement Public Campinois de géothermie	Ateliers	NON
Réseau de Chaleur d'Alfortville	Ateliers	NON
CAUE/Agence de l'Énergie du Val-de-Marne	Ateliers/Réunions	OUI
Cluster Eau Milieu Sol	Ateliers/Réunions	NON
ENEDIS	Ateliers/Réunions	OUI
GRDF	Ateliers/Réunions	OUI
HAROPA Port de Paris	Ateliers/Réunions	OUI
Île-de-France ÉNERGIES	Réunions	OUI
SIGEIF	Ateliers/Réunions	OUI
Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC) du groupe DALKIA	Film	NON
SUEZ	Ateliers/Réunions	OUI
Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation de la Tégéval	Film	NON
Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres	Ateliers/Réunions	NON
Syndicat Marne Vive	Ateliers/Réunions	NON
TRANSDEV	Film	NON
Université Paris Est Créteil	Ateliers	NON
Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM)	Réunions	NON
VEOLIA	Ateliers	NON

ASSOCIATIONS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Créteil en Transition	Ateliers	OUI
ALIC	Ateliers	OUI
Alternatiba	Ateliers	OUI
Aquibrie	Ateliers	NON
Au fil de l'eau	Ateliers	NON
Coop'Cot	Ateliers	NON
Cyclocoop	Ateliers	NON
DM Compost	Ateliers	NON
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	Ateliers	NON
Global Reporter	Ateliers	NON
La Courcyclette	Ateliers	NON
Oye349	Ateliers	NON
Les Paniers de Créteil	Ateliers	NON
Partage ta rue 94	Ateliers	NON
Place au Vélo à Alfortville	Ateliers	NON
Sucy Environnement en Transition	Ateliers	NON
Périgny-sur-Yerres	Réunions	NON
Santeny	Réunions	NON
Sucy-en-Brie	Ateliers/Réunions	NON
Villescresnes	Réunions	NON